

64



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Saint-Cloud et son clocher

Cliché JACOB, St-Cloud

3^e Trimestre 1956

MONSIEUR... HABILLEZ-VOUS A SAINT-CLOUD

PIERRE

TAILLEUR-CHEMISIER

90, Bd de la République — MOL. 53-15
s'efforcera toujours de vous donner entière satisfaction
Il vous sera consenti les mêmes avantages que dans les
grands magasins

CULTURE PHYSIQUE

GYMNASTIQUE MEDICALE

BROQUERIE Guy

Agréé par la Sécurité Sociale
HYDROTHERAPIE — SOLARIUM

31, Quai Carnot — SAINT-CLOUD — Tél. 58-04

ISETTA VELAM

Concessionnaire

GARAGE DU PALAIS

« DEPANN' AUTO ROUTE »

9, Avenue du Palais — St-CLOUD — MOL. 46-39

* COUVERTURE — PLOMBERIE *
* INSTALLATIONS SANITAIRES *

ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, Rue Royale, SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 41-42

PHARMACIE MIGNARD



Allopathie

Homéopathie

Optique

Diététique

Orthopédie

11 bis Rue Royale
SAINT-CLOUD
MOL. 42-11

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod — Tél. : MOL. 54-09
MEME MAISON : Rue Coutureau

AGENCE CENTRALE

9, Av. du Gal Leclerc (Carrefour Magenta) — MOL. 57-11

PATAUD et Cie

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES
FONDS DE COMMERCE

AGENCE SIVRAIS

RENÉ CHOTARD

Successesseur

PROPRIETES — TERRAINS
VENTE — LOCATION — ECHANGE

36, Rue Gounod — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 42-15

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE LA JEUNESSE DE VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Nos Soldats en Afrique du Nord

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le précédent numéro du Bulletin Municipal, un colis a été adressé, au nom de la ville, à tous les militaires de Saint-Cloud actuellement en Afrique du Nord et dont les familles nous ont communiqué les adresses (actuellement au nombre de 84).

Des nombreuses lettres de remerciements que nous avons reçues (et dont on trouvera quelques extraits en page 9), comme des visites que nous ont faites spontanément plusieurs permissionnaires, il ressort que notre colis a réellement fait plaisir et rendu service. Nous avons voulu qu'il soit un témoignage de la sympathie de Saint-Cloud envers ses enfants éloignés. Il a bien été compris ainsi.

Nous nous proposons de renouveler cet envoi prochainement.

Il y aura lieu, bien entendu, de comprendre parmi les bénéficiaires, non seulement les soldats d'Afrique du Nord, mais aussi ceux qui pourraient avoir été envoyés à Chypre.

Nous demandons donc aux familles de nous tenir au courant des changements d'adresse qui pourraient survenir et de nous donner les noms de ceux de leurs membres qui pourraient avoir été récemment appelés.

M. Antonat, citoyen d'honneur de Saint-Cloud, a tenu à faire envoyer à tous nos soldats un colis composé par lui-même. Nous lui disons ici, au nom de tous, très sincèrement merci.

D'autre part, nous savons que l'Amicale de Montretout a adressé aux soldats dont les familles habitent ce quartier, un mandat de 2.000 francs grâce aux fonds recueillis à l'occasion du 14 Juillet par cette Amicale. Nous adressons nos plus vifs remerciements à l'Amicale de Montretout dont le Président est M. Ducros, pour sa généreuse et fraternelle initiative.

Enfin, M. Georges Claude, demeurant à Saint-Cloud, nous a fait parvenir un chèque de 30.000 fr. pour sa participation dans l'envoi d'un colis aux soldats d'Afrique du Nord. Nous le remercions très sincèrement.

LES TRAVAUX
DANS
SAINT-CLOUD

Nos concitoyens se rendent compte qu'un peu partout dans Saint-Cloud, des travaux sont effectués, que ce soit pour la construction d'immeubles d'habitation individuelle ou collective, d'immeubles industriels et commerciaux, d'écoles et d'établissements publics ou pour la réalisation de travaux de voirie, d'assainissement, d'adduction d'eau, d'édification de lignes téléphoniques, d'éclairage public, de signalisation, etc.

Ces travaux sont dûs, soit à l'initiative privée, soit aux décisions prises par les pouvoirs publics (Etat, département, commune) et par les services concédés (eau, gaz, électricité).

Très souvent, on nous demande ce que l'on fait dans tel ou tel quartier, où l'on voit s'ouvrir des chantiers, mettre en place des grues (parfois géantes), de même que des échafaudages très importants. On s'étonne aussi quelquefois que la circulation soit déviée, que telle ou telle rue soit interdite à la circulation, que des rues qui ont été entièrement refaites soient à nouveau défoncées. Nous allons satisfaire la curiosité bien légitime des Clodoaldiens.

Nous commencerons par les travaux de construction d'immeubles puisque c'est de cette construction et de l'accroissement de la population qui en résulte que découlent, en partie, les autres travaux. Rappelons tout de suite que la population, qui était de 17.614 au recensement de 1946, est passée à 20.671 au dénombrement de 1954. En 1960, cette population dépassera 25.000 habitants.

Construction d'immeubles d'habitation

Outre le grand immeuble de la B.A.C.C.I., édifié dans le haut de la rue du Val-d'Or, qui comporte 190 appartements, les immeubles H.L.M. de la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », avenue du 18-Juin, qui comptent 182 appartements, les immeubles de « La Résidence », rue des Girondins, qui comportent 40 appartements, ont été édifiés ou mis en service depuis 1954 :

40 appartements, rue Pasteur, par la Société d'H. L. M. « l'Île de France ».

18 appartements, rue Feudon, } par des Sociétés Civiles
32 appartements, rue Dantan, } immobilières privées,

- 434 appartements dans le parc de la Bérengère (boulevard de la République et rue du Mont-Valérien) par des Compagnies d'Assurances,
 20 appartements, rue du Calvaire } par des
 14 appartements, rue Alph.-Moguez } Sociétés privées
 24 appartements, avenue Bernard-Palissy, par la Caisse de Préfinancement de Saint-Cloud,
 8 appartements, rue de Buzenval } par des
 15 appartements, avenue Belmontet } Sociétés privées.
 41 appartements dans le lotissement Pasteur.

Tous ces appartements vendus en co-propriété, sont actuellement habités.

Sont en cours de construction :

Parc de la Bérengère (boulevard de la République et rue du Mont-Valérien) :

154 appartements réalisés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces appartements ont tous été vendus sur plan.

Rue du Mont-Valérien, à proximité de la gare du Val-d'Or :

180 appartements réalisés par la Société immobilière « Le Val-d'Or-Bellevue ».

Avenue Bernard-Palissy, quai Carnot, rue des Pâtures et rue de l'Yser :

300 appartements réalisés par diverses Sociétés civiles immobilières.

Boulevard de la République, rue de l'Aqueduc et rue du Mont-Valérien :

331 appartements réalisés par la Société civile immobilière « Beau-Soleil ».

Rue Emile-Verhaeren :

35 appartements réalisés par la Société immobilière « Saint-Cloud-Verhaeren ». Tous ces appartements ont été vendus sur plan.

Rue de Crillon :

20 appartements réalisés par la Société civile immobilière « Saint-Cloud-Crillon ».

Avenue Bernard-Palissy et quai Carnot :

40 appartements réalisés par la Société civile immobilière de l'avenue Bernard-Palissy.

Quai Carnot :

23 appartements réalisés par les Etablissements Cogez. Enfin, sur l'ensemble du territoire communal, 20 pavillons individuels réalisés par des particuliers.

Ces logements ne sont pas loués mais vendus en co-propriété.

Sont actuellement projetés (demandes en cours d'instruction) :

Rue de la Porte-Jaune : 15 logements.

Rue des Viris et quai Carnot : 20 appartements.

Avenue Belmontet et avenue du Calvaire : 19 appartements.

(A réaliser par des Sociétés civiles immobilières).

Rue du Docteur-Desfossez : 48 appartements à réaliser par la commune avec une Société d'H.L.M.

Avenue Foch et rue Tissot : 80 ou 85 appartements à réaliser par la commune avec une Société d'H.L.M.

Extension

des établissements industriels et commerciaux

1° Etablissements Marcel DASSAULT, boulevard Sénard et avenue Bernard-Palissy;

2° Etablissements Transfo-Standard, boulevard Sénard et rue Charles-Blum.

Ces établissements, s'ils dans la zone industrielle, remplacent un certain nombre de locaux vétustes par des locaux modernes et aérés où les ouvriers trouveront un maximum de confort dans leur travail.

3° Société Imprimerie GIRAULT, rue Dailly et rue Gaston-Latouche.

Cette Société réalise actuellement sur ses terrains, situés rue Dailly, terrains que surplombe la gare de

Saint-Cloud-Montretout, des bâtiments modernes à usage d'ateliers d'imprimerie, qui comporteront un rez-de-chaussée surélevé de deux étages. Bon nombre de nos concitoyens, usagers de la ligne Versailles rive droite, se sont émus lorsque les grands arbres de la propriété GIRAULT ont été abattus en vue de l'implantation des bâtiments. C'est, en effet, un coin de verdure qui disparaît. Nous ne pouvons que le regretter. L'imprimerie GIRAULT, parfaitement libre de disposer de sa propriété, a obtenu du Ministère de la Reconstruction le permis de construire, après l'avis favorable des services d'urbanisme. Tout ce que nous avons pu obtenir, c'est que des plantations soient refaites et que la façade parementée en briques, soit présentée d'une façon agréable.

A côté de la propriété GIRAULT et des futurs bâtiments de l'imprimerie, s'édifient des bâtiments pour le Centre anticancéreux dont il a été question dans notre bulletin n° 56, de septembre 1954. C'est pour cela que, de la rue Lauer au grand garage de la rue Dailly, il existe deux chantiers qui bouleversent quelque peu ce coin jadis si calme. Les constructions se faisant sur le nouvel alignement de la rue Dailly, il eut été souhaitable que les Ponts et Chaussées profitent des travaux en cours pour procéder à l'élargissement de ladite rue (route nationale 307) et surtout du virage qui est très dangereux. Nous leur avons signalé l'intérêt que présenterait cet élargissement, mais ils ne paraissent pas disposés pour le moment à effectuer des travaux dans cette rue.

**

L'implantation d'immeubles nouveaux dans une aussi grande proportion et l'accroissement de la population qui en résulte posent aux pouvoirs publics des problèmes très complexes, pas toujours faciles à résoudre.

Quels sont ces problèmes ?

- 1° Celui de l'alimentation en eau potable avec une pression suffisante;
- 2° Celui de l'assainissement;
- 3° Celui de l'alimentation en gaz et en électricité;
- 4° Celui de la sécurité (bouches d'incendie, etc.);
- 5° Celui de la voirie, de l'éclairage public, de la signalisation;
- 6° Celui des écoles;
- 7° Celui des services municipaux qui doivent être renforcés (ordures ménagères, marchés, etc.);
- 8° Celui des Etablissements hospitaliers et des Services sociaux.

**

Sur un plan plus général se pose aussi la question du téléphone.

**

Ces problèmes intéressent, d'une part, l'Etat en ce qui concerne l'élargissement des routes nationales, les P.T.T. pour le téléphone, les services concédés pour l'eau, le gaz et l'électricité et enfin la commune et les établissements hospitaliers pour le reste.

La Municipalité n'a pas manqué d'alerter les services intéressés en leur demandant, soit d'élargir les routes nationales pour l'amélioration de la circulation, soit de satisfaire les demandes d'abonnements téléphoniques, soit de renforcer les canalisations d'eau et de gaz ou d'en établir de nouvelles.

Chaque service a étudié le problème, sollicité des crédits et l'un après l'autre a entrepris l'exécution sur le territoire communal d'importants travaux. La commune et la Commission administrative de l'hôpital ont de leur côté décidé de réaliser un très important programme. Nous allons détailler ces travaux en distinguant ceux effectués pour les services de l'Etat et les services concédés et ceux réalisés par la commune et les établissements hospitaliers.

Travaux effectués par l'Etat

Les Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, après avoir achevé l'élargissement du boulevard de la République (route nationale 185), élargissement que nous avons grandement facilité en remplaçant le marché volant qui existait en bordure de la route par un marché couvert établi à proximité, mais en dehors de la voie, marché qui comportera très bientôt un parking afin de dégager complètement le boulevard, ont entrepris l'élargissement de la route nationale 307, entre la gare de Garches et la rue Laval, à Saint-Cloud. La rue Pasteur a donc été élargie à la Porte-Jaune. Malheureusement, un immeuble extrêmement vétuste, qui se trouve maintenant inclus dans les emprises de la route nationale, n'a pas été démoli, pas plus que n'ont été refaits les trottoirs. On a bien déplacé les bordures et caniveaux, mais on n'a pas allongé les gargouilles pour que les eaux usées des immeubles riverains s'écoulent dans le nouveau caniveau. Ces eaux coulent à l'endroit des anciennes bordures, provoquant des saignées où l'eau stagne. Nous avons signalé la chose aux Ponts et Chaussées. Quant à l'immeuble vétuste qui appartient à l'Etat (Administration des Beaux-Arts), à la demande de bon nombre de nos concitoyens qui estiment impensable de laisser l'immeuble sur la voie publique et jugent comme nous et immeuble absolument inesthétique, nous sommes intervenus auprès de M. l'Inspecteur Général des Bâtiments civils et Palais nationaux, Conservateur du Domaine de Saint-Cloud, qui, le 14 juin 1956, nous a répondu ce qui suit :

« J'ai l'honneur de vous préciser que cette question a été examinée en son temps par les représentants des Gouvernements américains et français et qu'il n'a pas du tout dépendu de notre département ministériel que cette affaire soit, à l'époque, réglée à la satisfaction de tous. »

Nous croyons savoir qu'il existe une différence entre l'Administration des Ponts et Chaussées, d'une part et celle des Beaux-Arts, d'autre part. Ne voulant pas voir à la Porte-Jaune, après le passage des Ponts et Chaussées, une deuxième place Clemenceau, où il n'est resté que des ruines, la Présidence du Conseil, qui avait disposé du terrain de la Porte-Jaune, a été saisie de cette question. Nous espérons une solution favorable très prochainement.

Travaux effectués par les services concédés et par les P.T.T.

Service des eaux de Versailles-Marly auquel la commune est rattachée

Nous ne nous étendrons pas sur cette question de l'eau que nous avons traitée dans notre bulletin n° 51 de juin 1953, où nous disions notamment, que l'augmentation constante des besoins en eau nécessite l'exécution d'importants travaux de renforcement, tant par la pose de nouvelles conduites de plus gros diamètre pour remédier au manque de débit résultant de conduites trop petites, que par la construction de réservoirs locaux capables de faire face aux pointes de la consommation pendant certaines heures de la journée; que l'eau distribuée est suivie régulièrement par des laboratoires officiels qui en font des analyses bactériologiques pour s'assurer qu'elle ne contient ni bacilles, ni germes nocifs; que si la chloration permet à l'eau d'être sans danger, elle peut présenter quelquefois un aspect physique peu agréable, l'eau peut contenir en particulier des algues ferrugineuses provenant des puits et des débris végétaux; qu'il a été prévu de réaliser au départ des grands réservoirs une station de filtration qui débarrasserait l'eau de toute impureté; qu'enfin les travaux pourront démarrer dès que les crédits seront accordés.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'affirmer que les travaux de filtration sont sur le point d'être achevés et qu'une amélioration certaine dans la pression a été apportée.

En vue d'ailleurs de l'amélioration de cette pression et pour donner à certains grands immeubles nouveaux l'eau nécessaire, d'importants travaux de pose de conduites ont été réalisés tout dernièrement par le Service des eaux, rue de la Porte-Jaune, rue du Camp-Canadien, rue Pigache, boulevard de la République, rue du Mont-Valérien. Ces travaux seront bientôt complétés par la pose d'une grosse canalisation rue du Val-d'Or, entre le boulevard et le quai Carnot.

C'est d'ailleurs à cause de ces travaux que, d'une part, la rue du Val-d'Or, actuellement en mauvais état, n'a pas été encore refaite, d'autre part, des perturbations ont été apportées à la circulation dans la rue Pigache qui a dû supporter le trafic des véhicules ne pouvant passer rue de la Porte-Jaune, laquelle était interdite à la circulation. Nous ne pouvions, par ailleurs, entreprendre la réfection définitive de la rue Pigache sans que la canalisation d'eau soit passée. La patience des riverains et usagers de cette rue a été récompensée car ils ont maintenant une des plus belles voies de Saint-Cloud, qui a été réfectionnée en béton bitumeux.

Gaz de France

En participation financière avec la commune, des travaux de renforcement de canalisation ont été effectués par Gaz de France. Outre l'axe de distribution rue Pigache, entre le boulevard de la République et l'avenue Foch et ensuite rue Tissot, les canalisations ont été renforcées rue Dantan, rue Feudon, boulevard Washington, rue du Val-d'Or, boulevard de la République, pour alimenter les nouveaux immeubles. De nouveaux travaux de renforcement sont prévus en 1957 rue du Mont-Valérien.

P. T. T.

L'Administration des P.T.T. s'étant trouvée dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes d'abonnement téléphonique qui lui étaient présentées, notamment par les habitants de Saint-Cloud, où il y a paraît-il plus de 600 demandes en instance, a été dans l'obligation de renforcer le Central Molitor et de passer des câbles souterrains dans de très nombreuses rues de Saint-Cloud, en particulier rue de Buzenval, rue du Val-d'Or, boulevard de la République, rue du Calvaire, qui a dû être défoncée après avoir été remise en état par les Ponts et Chaussées. Les usagers et les riverains de ces rues ont pu constater que la chaussée, à l'endroit des tranchées ouvertes, n'avait pas été convenablement réfectionnée : nous sommes intervenus, de même que les Ponts et Chaussées, auprès de l'Administration des P.T.T., qui a invoqué le manque de main-d'œuvre, les difficultés rencontrées auprès des entreprises chargées des réfections et qui a laissé certaines de nos rues, la rue du Calvaire et la rue de Buzenval notamment, pendant plus de six mois dans un état lamentable. La rue du Calvaire n'est même pas encore remise en état.

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Nous avons déjà dans nos bulletins tenu nos lecteurs informés des travaux réalisés par la commune. Nous ne parlerons donc que des travaux en cours ou effectués dans le courant de l'année 1956.

Ecoles

La construction boulevard de la République et rue du Mont-Valérien de près de 1.000 logements nouveaux, a amené le Conseil municipal à faire édifier dans une propriété acquise par la ville, à l'angle de la rue du

Pierrier et de la rue du Mont-Valérien, un groupe scolaire de dix-huit classes, dont deux classes maternelles, avec salle de jeux, réfectoire, cuisine et des logements pour les directeurs et directrices.

Le projet ne pouvait toutefois se réaliser que si deux immeubles situés dans la propriété étaient démolis. Il y avait dans ces immeubles huit locataires avec ou sans titres, que nous avons tous relogés. Nous avons trouvé chez tous, à l'exception d'un — ou plutôt d'une — le maximum de compréhension et nous les en remercions.

Pour des raisons que chacun comprendra, il était nécessaire que nous allions très vite pour réaliser ce nouveau groupe. Pour cela, le Conseil municipal a consenti un gros effort en finançant en totalité le projet à l'aide de fonds d'emprunt, de manière à obtenir rapidement l'autorisation de construire. La subvention de l'Etat qui, dans le cas d'un projet normalement subventionné, est versée au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux — mais pour cela il eut fallu attendre plusieurs années — n'est, dans le cas qui nous intéresse, versée qu'à *posteriori*.

Nous avons été désagréablement surpris de constater qu'une des locataires d'un des immeubles à démolir, institutrice publique célibataire, à qui nous avons offert un logement de deux pièces et cuisine dans un des immeubles neufs situés à proximité de celui qu'elle devait quitter, ainsi qu'une indemnité de déménagement et de réinstallation substantielle, a fait le maximum d'obstruction pour libérer son logement en formulant des exigences très élevées et en intentant même une action judiciaire.

Combien de nos concitoyens eussent été heureux, non seulement de rendre service à la population en permettant la réalisation rapide d'un nouveau groupe scolaire, mais encore de bénéficier, au lieu et place d'un vieux local, d'un appartement neuf !

Quoi qu'il en soit, les travaux ont été poursuivis, mais pas aussi commodément que nous l'aurions voulu et c'est bien regrettable.

Pour assurer la rentrée d'octobre 1956 avec les enfants des familles logées dans les nouveaux immeubles, le département de Seine-et-Oise nous a prêté trois paires de classes démontables, que nous avons installées à nos frais sur un terrain situé avenue Bernard-Palissy, que la ville vient d'acquérir pour y construire une nouvelle école de dix classes.

Pour les écoles du Centre, le Conseil municipal a décidé de faire édifier une nouvelle école de deux classes avec préau couvert et de faire aménager pour l'école maternelle du Centre un local déjà existant.

Nous avons pu ainsi, à la rentrée d'octobre 1956, faire face à la situation, de même que nous pourrions envisager la rentrée de 1957 dans de bonnes conditions, en acquérant une partie des classes démontables qui nous ont été prêtées.

C'est une dépense de l'ordre de 275 millions, sur laquelle l'Etat ne nous versera que 85 à 90 millions, que la commune doit engager rien que pour les écoles du fait de l'accroissement de la population.

Le téléphone a été installé dans les écoles et on peut maintenant avoir les directeurs et directrices dans les différents groupes scolaires, en appelant :

- Pour le groupe du Centre Mol. 01-28.
- Pour le groupe de Montretout Mol. 62-05.
- Pour le groupe des Coteaux Mol. 02-25.

Assainissement

Une tranche de 20 millions de travaux d'égouts, qui fait suite à 50 millions de travaux déjà réalisés, est actuellement en cours pour l'assainissement du bassin du Val-d'Or-A.

Une autre tranche de 20 millions de francs a été votée en mars 1956 par le Conseil municipal pour achever l'assainissement du dit bassin, qui comprend : le boulevard de la République, les rues de Buzenval, René-Weill, Bucourt, de la sente des Pommiers-Rouges, les rues Henri-Régault, de l'Avre, des Girondins, de la Redoute, Jacoulet, Ferdinand-Chartier, du Camp-Canadien, de la Porte-Jaune et d'une partie de la rue Pasteur.

Une partie d'égout a été réalisée rue Dailly, après le rond-point de la Réserve. Les automobilistes usagers de la rue Dailly n'auront donc plus à déplorer l'hiver l'épaisse couche de glace si dangereuse pour la circulation.

Enfin, un crédit de 5 millions a été voté pour la pose d'un égout rue du Mont-Valérien, en participation avec une Société constructrice d'immeubles d'habitation.

C'est 100 millions qui auront été dépensés en 1957 pour l'assainissement. Inutile de dire que nous nous montrerons désormais très sévères pour les propriétaires qui n'auront pas branché leur immeuble à l'égout dans les rues où celui-ci existe.

Eclairage public - Signalisation

Le réseau d'éclairage public électrique qui comporte 900 foyers est en cours de modernisation. De très nombreuses lampes à incandescence ont été remplacées par des appareils à fluorescence et des lampes à vapeur de mercure.

Faisant suite à près de 10 millions de travaux réalisés les années précédentes, une nouvelle tranche de 2.500.000 francs a été votée en mars 1956 par le Conseil municipal, pour améliorer l'éclairage dans le quartier du Centre, dans certaines rues des Coteaux et dans la rue de Buzenval.

Dans le domaine de la signalisation, nos concitoyens ont pu voir que de nombreux panneaux indicatifs en ciment, type Michelin, ont été apposés aux carrefours et à l'entrée des rues. C'est d'ailleurs la Société Michelin qui, à la demande du Conseil municipal, a étudié cette signalisation.

La signalisation lumineuse a été complétée par la pose de feux verts et rouges au carrefour du boulevard de la République et de la rue du Mont-Valérien.

Voirie - Trottoirs - Squares

25 millions de travaux neufs ont été engagés en 1955 et cette année pour la réfection complète des rues Dantan, du 18-Juin, Feudon, Hébert et de la rue Pigache et 15 millions pour la réfection des trottoirs du boulevard de la République, de l'avenue Jules-Peltier, des rues de Crillon, Montesquiou, de l'avenue Belmontet. Nous pensons faire réfectionner prochainement par les Ponts et Chaussées, les rues de Buzenval et du Val-d'Or qui sont des chemins vicinaux.

Dès que la plantation d'arbres sur le boulevard de la République sera faite et que tous les travaux de canalisation d'eau auront été achevés, nous terminerons les trottoirs. Très prochainement ce sont les trottoirs de la rue Dailly qui vont être refaits.

Boulevard Sénard, à la suite des travaux effectués par les établissements Marcel DASSAULT et des accords intervenus, la ville va récupérer une bande importante de terrain à l'endroit même où est installé le marché volant des Coteaux, ce qui va lui permettre de faire édifier au lieu et place du marché actuel un marché couvert, avec possibilité de parking. C'est le concessionnaire des marchés qui va édifier incessamment, à ses frais, le marché couvert, le Conseil municipal ayant pour cela renouvelé le contrat des marchés pour une durée de 18 années.

En plus des travaux de voirie, 7 millions en sus des frais d'acquisition des terrains ont été consacrés pour

l'aménagement de squares pour enfants. Un square avec jeu de boules a été réalisé rue de l'Yser, en face des grands immeubles de la Passerelle, et un autre square quai Carnot, en face les immeubles H.L.M. En outre, des kiosques à usage de W.-C., d'une part et d'abris pour voyageurs, d'autre part, ont été acquis et mis en place : un kiosque au square d'enfants de la rue de l'Yser, un kiosque au stade du quai Carnot, un kiosque à la Passerelle de l'Avre pour abriter les usagers des autobus. La dépense pour ces kiosques est de l'ordre de 1 million.

Le Conseil municipal a décidé cette année de classer dans la voirie urbaine, c'est-à-dire dans le domaine public communal, les voies privées ci-après dont les propriétaires ont fait don à la ville :

- a) L'avenue Léonie, sous le nom de Maurice-Ravel;
- b) Les rues de l'Yser et Albert-1^{er}.

Sports

Le stade du quai Carnot a été achevé et nous avons été dans l'obligation pour que le terrain de football soit homologué par la Fédération Française de Football de faire placer tout autour du stade une palissade en bambou, qui masque la magnifique vue qu'avaient les habitants des immeubles H.L.M. de la rue du 18-Juin. Il est regrettable de constater que, pour une question d'argent et non pas sportive, on sacrifie l'esthétique. Ce n'est pas parce que le terrain de football aurait été visible de l'extérieur que cela aurait empêché les footballeurs de jouer !

A la salle de gymnastique municipale, rue de Benzenval, le sol a été entièrement refait pour permettre une meilleure utilisation.

Bâtiments communaux

Les bâtiments communaux font l'objet d'entretien constant puisque chaque année 5 millions sont consacrés au budget pour cet entretien. Cette année, c'est l'immeuble communal de la rue du Docteur-Desfossez, où sont installés les services de la recette-perception et des Contributions directes et indirectes, qui a fait l'objet d'un ravalement complet avec peinture.

Une salle a été aménagée au Centre Culturel et, à la Salle des Fêtes, un plafond en staff a été construit pour améliorer le chauffage, la sonorisation et pour donner à cette salle, dans laquelle ont lieu les conférences, des créées artistiques et théâtrales, les bals de sociétés, le cinéma éducatif des jeunes, un meilleur aspect. La salle a, en outre, été repeinte et dotée d'un éclairage indirect.

En ce qui concerne les locaux de la mairie, le Conseil municipal a décidé cette année de faire remplacer les installations de chauffage qui étaient défectueuses et qui ne donnaient qu'un mauvais rendement. L'ancien système de chauffage Michel Perret a été remplacé par un chauffage au mazout à fonctionnement électrique, ce qui a permis de conserver les gaines existantes pour pulser l'air chaud à l'aide de ventilateurs.

Dans l'église de Saint-Cloud, qui est un bâtiment communal, le chauffage système Perret a également été remplacé par un chauffage à mazout. La commune a participé dans la dépense.

Réorganisation des services municipaux

Les difficultés de main-d'œuvre que connaissent bien les différentes entreprises de travaux et que les collectivités publiques ne sont pas exemptes de connaître et la nécessité de renforcer les services dans la partie technique, ont amené la Municipalité à proposer au Conseil municipal la réorganisation des services de voirie, d'incendie et des ordures ménagères.

Il ne suffit pas, en effet, de construire des kilomètres de canalisations d'égouts, il faut les entretenir, il faut

aussi du personnel nouveau pour les écoles qui s'agrandissent, pour les squares et jardins que l'on crée, pour entretenir une voirie nouvelle que l'on classe dans la voirie urbaine. Il y a lieu enfin de donner une certaine autonomie au service d'incendie qui est très souvent appelé dans les grands immeubles récemment édifiés.

Pour ces différents motifs et en vue de récupérer pour d'autres services le personnel devenu disponible, le Conseil Municipal a décidé de réorganiser les services et de confier l'enlèvement des ordures ménagères à un concessionnaire.

Cette réorganisation permettra d'avoir un peu plus de souplesse dans certains services indispensables, notamment les services d'ambulance et d'incendie.

Acquisitions de propriétés et terrains

Pour édifier des immeubles H.L.M. pour loger un certain nombre de sapeurs-pompiers et pour réaliser une opération d'urbanisme et d'édilité, le Conseil municipal a décidé d'acquérir des propriétés et terrains, situés avenue du Maréchal-Foch et rue Tissot. De même qu'il a décidé d'acquérir la propriété située place de l'Eglise, où est installé le commissariat de police de Saint-Cloud. Bien que s'agissant de la police d'Etat, la commune se doit de faciliter la tâche de cette police et de l'aider à mieux se loger. L'opération entreprise permettra, en outre, d'agrandir la place de l'Eglise, devenue bien trop petite pour le stationnement des voitures et de réaliser dans l'avenir une opération d'urbanisme.

Pour ces acquisitions, une dépense de l'ordre de 60 millions a été engagée.

Cimetière

L'accroissement massif de la population dans une ville à ses répercussions jusque dans le cimetière. Notre cimetière communal étant d'ores et déjà insuffisant, l'agrandissement en a été décidé par le Conseil municipal. Les terrains nécessaires ont été acquis et cette année, nous procéderons à la démolition et à la reconstruction des clôtures, à l'aménagement des terrains acquis et à la construction de nouvelles allées. Pour cela, une dépense de 10 millions de francs, faisant suite à 15 millions d'acquisition de terrain, a été votée par le Conseil municipal.

**

La Municipalité suit avec vigilance le développement pris par Saint-Cloud et ne manque pas de proposer au Conseil municipal, qui, lui aussi, suit de très près l'évolution, les mesures qui s'imposent dans la limite toutefois des possibilités financières de la commune.

Nous ferions certainement encore plus si l'Etat laissait aux communes, surtout celles qui comme Saint-Cloud sont des communes-dortoirs, les ressources qui normalement devraient leur revenir.

En apportant en 1954 des modifications à la taxe locale (création de la taxe sur la valeur ajoutée, exonération du versement de la taxe par les entrepreneurs de travaux), le Parlement a frustré les communes de rentrées importantes qui vont maintenant dans les caisses de l'Etat. Il eut été normal de laisser les communes bénéficier de leur développement, alors qu'on ne leur a laissé que les charges. Saint-Cloud, notamment, où il y a beaucoup de chantiers de travaux, profiterait de ressources très substantielles si les entrepreneurs payaient la taxe locale. Ne serait-il pas juste que sur des chantiers de construction d'immeubles d'habitation, où il s'effectue un milliard de travaux, la commune perçoive 17.500.000 francs de taxes locales (ce qui lui serait revenu si la taxe n'avait pas été modifiée). Ce chantier de 1 milliard, d'où il sortira 300 logements, amènera certainement une population scolaire de 200 à 300 enfants, pour laquelle il faudra construire cinq ou

six classes supplémentaires. Alors pensera-t-on qu'il soit superflu de nous attribuer ces 17.500.000 francs de taxes pour faire face à la charge de ces classes ?

L'Etat a garanti à certaines communes importantes, dont Saint-Cloud, une recette équivalente à celle qui a été encaissée au titre de la taxe locale en 1954. De sorte que les communes ne perçoivent pas plus en 1956 qu'en 1954. On a, de ce fait, enlevé le caractère *ad valorem* de la taxe. Il y a là quelque chose de choquant dans une commune en plein essor. D'autre part, on promet toujours une aide aux communes dites dortoirs, mais nous ne voyons jamais rien venir. Et pourtant, cette aide est nécessaire. On ne pourra, en effet, tolérer longtemps que les communes et le département de Seine-et-Oise aient à faire face à toutes sortes de charges pour une population qui travaille à Paris, qui y fait ses achats et qui paye à la capitale, sous forme d'impôts indirects, des sommes énormes, sans qu'aucune compensation soit donnée à ces communes et au département.

Le Conseil général de Seine-et-Oise a tiré la sonnette d'alarme et fait savoir qu'il s'opposerait à ce que des organismes de la Seine construisent en Seine-et-Oise. Cela n'a pas manqué d'émouvoir tous ceux qui recherchent notre beau département.

Nous espérons que nos édiles départementaux seront entendus et que l'on cessera bientôt de traiter le département de Seine-et-Oise en parent pauvre.

Les Etablissements Hospitaliers de St-Cloud

Nous nous devons, pour compléter cet article sur les travaux dans Saint-Cloud, de parler des travaux en cours de réalisation ou projetés à l'hôpital et à l'hospice Lelégard, à Saint-Cloud.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire à ce sujet des extraits de l'intéressant article de M. Robert HARDOUIN, directeur des Etablissements hospitaliers, paru dans le bulletin de l'Association des « Amis de Saint-Cloud », sous la rubrique « Les grands projets d'extension hospitalière ».

Hospice Lelégard

Voici ce que nous relevons :

« Ce bel établissement de 185 lits, toujours très recherché des personnes âgées, s'est révélé bientôt insuffisant et, compte tenu de la prolongation de la vie humaine consécutive en grande partie à la récente découverte de nombreux antibiotiques, est aujourd'hui assailli par la foule des postulants des deux sexes au soir de l'existence.

« Aussi, nos Administrateurs actuels ont-ils préparé un projet d'extension qui, depuis 3 ans, a cheminé dans les bureaux compétents et vient seulement d'être approuvé par l'Autorité supérieure.

« Il a donc été décidé de construire un bâtiment annexe qui, ne nuisant en rien à l'esthétique de l'ensemble des éléments existants, le complètera heureusement d'une aile de deux étages. C'est ainsi que le dit projet (entré dans la voie des réalisations), augmentera la capacité hospitalière de 73 lits répartis en chambres individuelles et à deux pensionnaires pour ménages, munies de confort, soit au total, 258 lits. De coquettes salles à manger seront aménagées au rez-de-chaussées, ainsi que des salles de jeux ou de réunion.

« Il en coûtera quelques 50 millions avec participation du département, le Conseil général de Seine-et-Oise ayant voté une subvention de 240 000 francs par

« lit nouveau, soit 17 520 000 francs, le complément restant à la charge de notre hôpital-hospice. »

Hôpital

« Parallèlement, l'hôpital avait procédé à d'importantes transformations; il a modernisé tous ses services, les a dotés des plus récents appareils scientifiques, étoffant aussi parfaitement que possible son équipement technique. C'est le résultat de huit années d'efforts ininterrompus. Tout semble donc s'articuler pour le mieux.

« Mais on sait que les cas difficiles et graves sont de plus en plus drainés vers l'hôpital qui est pourvu de toutes les nouvelles possibilités de diagnostic et de thérapeutique, car il est impossible de faire à présent, en dehors de l'hôpital, le bilan d'une affection quelque peu compliquée.

« Or, nos besoins hospitaliers ont été progressivement et rapidement augmentés par un flot de clientèle locale et voisine : la population de Saint-Cloud et des communes limitrophes s'accroissant dans de notables proportions et la situation démographique de la région s'avérant alarmante, la suite naturelle de cet afflux de fréquentation par toutes les classes sociales a exigé une augmentation des lits. On en mit partout où l'on pouvait s'accorder avec l'hygiène; ce fut encore très insuffisant. Les locaux étant devenus exigus par l'encombrement et les solutions de fortune, il fallut songer à l'agrandissement de l'hôpital proprement dit, où l'on compte 145 lits fixes.

« Un projet d'extension générale de 258 000 000 de francs (chiffre initial de 1955), a donc été présenté aux pouvoirs publics qui se sont penchés attentivement sur le problème et ont dernièrement décidé de commencer à le résoudre en inscrivant une première tranche de 100 millions de travaux subventionnables au Plan National d'Équipement Hospitalier et de modernisation pour 1956-1957.

« Passons sur le financement qui, bien entendu, nécessitera des opérations multiples et complexes, le concours de l'Etat, de la Sécurité Sociale, l'aliénation de biens patrimoniaux, un emprunt..., pour ne retenir que le programme sommaire qui vise à une augmentation de 140 lits, c'est-à-dire le doublement de la capacité hospitalière.

« Pour y parvenir, il est nécessaire d'entreprendre un ensemble de travaux dont la consistance fut analysée en accord avec le corps médical hospitalier de manière à :

« 1° Satisfaire au fonctionnement des consultations externes dans un bâtiment adéquat, plus vaste et plus accessible, avec entrée devant la gare;

« 2° Construire deux ailes dans le terrain d'angle limité par les rues Dailly-Lauer et l'aile existante, pour être affectée à la chirurgie et maternité;

« 3° Agrandir l'aile de médecine, parallèlement à la rue de l'Arcade;

« 4° Reloger la communauté religieuse dans un bâtiment neuf, place Silly, qui abritera aussi la lingerie et la buanderie;

« 5° Réinstaller la cuisine dans une cour intérieure, derrière la chapelle;

« 6° Redistribuer le dépôt mortuaire, le triage des blessés, le quartier des internes, les chambres de sûreté, etc..., etc...

« Ce programme, à la fois sagement et hardiment conçu dans l'organisation sociale et médicale du pays, démontre que l'hôpital est un perpétuel devenir. Tout s'enchaîne dans la constitution sanitaire et, l'évolution incoercible aidant, chaque réalisation n'est qu'une étape qui, grâce à de nouvelles découvertes, des conceptions neuves, des volontés intelligentes, est tôt ou tard dépassée, mais nous conduit toujours dans la voie du progrès. »

AVIS AUX MAL LOGÉS DÉSIREUX D'ACCÉDER A LA PROPRIÉTÉ

Les personnes mal logées, disposant d'un petit capital, qui ont fait une demande de relogement à la Mairie, sont invitées à faire savoir avant le 1^{er} novembre 1956, si elles seraient désireuses de faire l'acquisition d'un appartement dans un immeuble collectif, de type économique et familial.

Ces renseignements permettront à la Municipalité de connaître le sentiment des mal logés à ce sujet et de décider, en conséquence, si elle doit ou non poursuivre l'étude d'un projet qui lui est présenté par une Société privée, concernant la construction d'un immeuble collectif de 40 appartements destinés à être vendus à des conditions avantageuses.

A propos de la propreté des rues

Chaque numéro du *Bulletin* parle de cette question et répète le slogan: « Si vous voulez que notre ville soit propre, ne la salissez pas ».

A force de revenir sur ce sujet, nous arriverons à un résultat.

Nous nous plaignons d'ailleurs à constater une petite amélioration. Il y a davantage de papiers dans les corbeilles moins sur les chaussées et les trottoirs. Avec un peu d'attention, il y en aurait moins encore. Plusieurs propriétaires ont pris la peine d'enlever les mauvaises herbes qui envahissent le trottoir devant leur maison. Nous espérons que leur exemple sera suivi par tous et que nous ne verrons bientôt plus une végétation folle couvrir certains trottoirs. Il nous serait pénible d'avoir à sanctionner des manquements aux règlements, alors qu'un peu de bonne volonté arrangerait tout.

Nous attirons également l'attention des intéressés sur les lierres ou arbustes dont les branches balaient la figure des passants. Les chaussées sont maintenant trop fréquentées par les voitures pour que les piétons puissent se passer des trottoirs. Il est indispensable que ceux-ci soient libres de tous obstacles qui gêneraient la circulation.

Certaines clôtures sont en très mauvais état et constituent souvent un danger pour les passants. Il appartient aux propriétaires de remédier à cet état de choses. Mais, sans qu'il y ait danger, nombreuses sont les clôtures laissées sans entretien, souvent rafistolées avec des plaques de tôle ondulée ou des matériaux hétéroclites, ce qui contribue à donner à certain quartier une allure de « zone » tout à fait regrettable.

Parlons un peu du ravalement des façades des immeubles. De ce côté un sérieux effort se poursuit et nous remercions les propriétaires qui ont déjà réalisé un travail de remise en état de la façade de leur maison. Mais combien d'autres sont encore dans un état lamentable. Le règlement qui prescrit que le ravalement doit être exécuté tous les dix ans a été laissé en sommeil en raison des circonstances et on comprend que le prix insuffisant des loyers, eu égard à la hausse du prix des travaux, ne permettait pas d'exiger des propriétaires l'observation d'un tel règlement. Mais la hausse légale des loyers tend à améliorer petit à petit la situation et nous sommes heureux de voir que, spontanément, certains propriétaires engagent d'importantes dépenses pour faire un ravalement qui donne une allure de propreté et de bonne tenue à leur maison et à la ville. Et si, après cela, chaque locataire avait le souci de fleurir sa fenêtre et de repeindre sa clôture (c'est si simple), notre ville en serait embellie et toute rajeunie.

Un autre aspect de la question: les ordures ménagères.

Là aussi, nous constatons que nos appels n'ont pas été vains et de nombreux immeubles ont maintenant leurs poubelles fermées. Il reste bien encore quelques récalcitrants, mais ils ne voudront certainement pas se faire remarquer par leur mauvaise volonté alors qu'il est si simple d'avoir une boîte à ordures fermée plutôt qu'un carton informé ou une boîte métallique plus ou moins déchiquetée qui constitue un danger pour le personnel chargé de l'enlèvement.

On sait, d'ailleurs, que, à partir du 1^{er} janvier prochain, l'enlèvement des ordures sera effectué par une entreprise privée concessionnaire. Nul doute qu'elle exigera l'application stricte des règlements et qu'elle laissera sur les trottoirs les boîtes non réglementaires. Les propriétaires seront alors responsables de l'embarras des trottoirs et procès-verbal devra leur être dressé.

Après toutes ces remarques, on pourra nous dire que l'Administration municipale n'est pas, elle-même, sans reproche. Nous savons bien, hélas! que nos rues ne sont pas toutes entretenues comme il serait désirable, que nos squares et nos jardins sont insuffisamment soignés.

C'est précisément pour remédier à cet état de choses, dont nous sommes les premiers à souffrir, que nous avons insisté auprès du Conseil municipal pour réaliser la mise en concession de l'enlèvement des ordures ménagères, car cela va nous permettre de récupérer une partie du personnel ainsi libéré pour renforcer l'effectif du personnel chargé de la voirie.

Au fond de tout ce problème de la propreté, il n'y a, en somme, qu'une question de bonne volonté et d'es-

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES SERVICES PUBLICS

Mairie : Ouverte en semaine de 9 h. à 12 heures et de 14 h. à 17 h. 30, sauf samedi après-midi.
Téléphone : **MOLitor 42-05-42-06-38-34.**

Commissariat de Police : place de l'Église.
Molitor 43-32.

Gendarmerie, 42, boulevard de la République.
Molitor 43-76.

Sapeurs-Pompiers : 54, Av. du Maréchal-Foch.
Service de nuit : **Molitor 45-14.**
Service de jour : **Molitor 38-48.**

Ambulance : 54, avenue du Maréchal-Foch.
Service de jour et de nuit : **Molitor 38-48.**

Hôpital : place Silly.
Molitor 57-21 et 59-66.

Recette-Perception : Rue du D^r-Desfossez.
Molitor 35-95.

Contributions Directes : Rue du D^r-Desfossez.
Molitor 51-99.

Contributions Indirectes : Rue du D^r-Desfossez.
Molitor 69-41.

P. T. T. : **Centre** : **Molitor 43-31.**
Montretout : Av. du Maréchal-Foch.
Molitor 46-92.
Coteaux : Avenue Roman. **Mol. 43-04.**

prit civique. Que chacun pense qu'il n'est pas seul, dans une île déserte, mais vit en communauté avec d'autres hommes civilisés (ou qui croient l'être), que tous ses actes ont une répercussion sur la vie de l'ensemble et qu'il appartient à chacun de faire ce qui est nécessaire pour que cette vie en commun soit pour tous aussi agréable que possible.

Quand ces idées auront fait quelque progrès, vous verrez comme il fera bon vivre à Saint-Cloud.

CHARBONNIÈRE

Notre colonie municipale de vacances a eu lieu du 6 juillet au 10 septembre. La première période du 6 juillet au 8 août et la seconde du 8 août au 10 septembre.

La colonie était placée cette année sous la direction de M. ROUQUETTE, qui, l'an dernier, avait rempli les fonctions de directeur-adjoint, c'est-à-dire que les excellentes méthodes employées pendant plusieurs années par l'ancien directeur, M. MARTIN, ont été continuées avec les seules différences résultant inévitablement d'un changement de personnalité.

Comme chaque année, les résultats ont été excellents et de nombreuses familles ont tenu à nous dire leur entière satisfaction.

Ainsi 260 enfants ont bénéficié d'un vivifiant séjour à la campagne, dans un cadre magnifique et une installation irréprochable, certains pendant une période, d'autres pendant les deux périodes, soit au total 11.600 journées.

Pendant deux mois, le château et les bois d'alentour ont été animés par la foule de nos jeunes colons et ont retenti de leurs chants et de leurs cris.

Hélas ! le soleil, cette année, n'a pas été généreux en juillet et août, et les activités de plein air s'en sont trouvées quelque peu réduites. Il y eut cependant de beaux jours et on sut en profiter. Les autres jours les occupations d'intérieur ne manquaient pas : modelage, vannerie, modèles réduits, tissage, etc..., firent l'admiration des familles venues en trois cars, le 2 septembre, à l'occasion de la kermesse annuelle. Inutile de dire que les enfants, comme le directeur et ses moniteurs et monitrices, préfèrent de beaucoup le plein air. Ils savent en faire profiter les jeunes colons au maximum.

Il nous reste à remercier très sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à donner à notre colonie son caractère agréable et accueillant, en même temps qu'éducatif, le directeur, M. ROUQUETTE et Mme ROUQUETTE à qui étaient confiées les fonctions d'économe, les moniteurs et monitrices, nos infirmières scolaires qui, heureusement, n'eurent pas de trop lourdes occupations, l'état sanitaire de la colonie ayant été pleinement satisfaisant, cuisinier et cuisinière ainsi que tout le personnel de service, sans oublier le bon M. MENARD, régisseur du château, toujours dévoué et aimable. Chacun n'a au cœur qu'un seul désir : rendre le séjour de Charbonnière agréable et utile aux enfants. Nous pouvons les assurer, au nom des familles, qu'ils y ont pleinement réussi.

LA DISTRIBUTION DES PRIX DANS LES ÉCOLES ET LYCÉES DE SAINT-CLOUD

Ecoles primaires publiques

Les distributions des prix aux élèves des écoles publiques eurent lieu le 2 juillet. Faute de place et en raison de l'impossibilité de grouper les élèves récompensés, il y eut simultanément quatre distributions de prix.

La première, celle des garçons du groupe du Centre, fut présidée par M. CHAVETON, assisté de MM. ROLLIN et HARDOUIN.

La seconde, celle des filles du groupe du Centre, fut présidée par M. LAURENCE.

Celle des groupes des Coteaux fut présidée par M. JOULIA et celle des groupes de Montretout par M. MONSEL, adjoint aux écoles.

Les personnalités qui présidèrent ces différentes manifestations prononcèrent des allocutions de circonstance. Toutes furent unanimes pour remercier avant tout le corps enseignant de sa compétence et de son dévouement. Ce n'était d'ailleurs que stricte justice.

Lycées de garçons et de filles

Au lycée de garçons, la distribution des prix s'est déroulée, le samedi matin 30 juin, dans la magnifique salle d'éducation physique et des fêtes. Lecture fut donnée par M. BLÉRIOT, proviseur, du palmarès, en présence du personnel enseignant du lycée et de nombreuses personnalités. Le succès au concours général d'un élève du lycée, fut fort applaudi.

**

La veille avait eu lieu, dans l'intimité, la distribution des prix aux élèves du lycée de jeunes filles. La directrice, Mme SAINT-GUILY, félicita à nouveau la lauréate du concours général, fille d'un professeur du lycée de garçons.

Ecoles privées

La distribution des prix de l'école Saint-Joseph a eu lieu dimanche 24 juin, à la Salle des Fêtes Municipale, sous la présidence de M. le Chanoine COLLIN, curé de Saint-Cloud, en présence de MM. CHAVETON, maire; LAURENCE et ROLLIN, adjoints, et de nombreux parents.

M. DELAHAYE, président de l'Amicale des Anciens Elèves de l'École, puis M. ROCOFFORT, président de l'A.P.E.L., prirent la parole pour rendre hommage aux maîtres dévoués et faire appel à la collaboration des familles.

Le samedi 30 juin, dans l'après-midi, eut lieu la distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution Saint-Pie-X (ex-école Maintenon).

DISTRIBUTION DE RÉCOMPENSES AUX COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER DE SAINT-CLOUD

Le samedi 2 juin, dans une des salles du Centre Culturel, eu lieu la distribution des récompenses aux élèves du Cours d'enseignement ménager, auquel Mlle LEMONNIER, directrice et Mme CLÉMENT, conseillère municipale, apportent tous leurs soins. Le maire, M. CHAVETON, entouré de M. ROLLIN, M. LAURENCE, adjoints, de M. CHAPPEY, maire de Garches, félicita les lauréates.

Un goûter, préparé avec soin par les élèves elles-mêmes, fut très apprécié et prouva combien il est utile, voire nécessaire, de développer l'enseignement ménager.

LE 14 JUILLET A ÉTÉ FÊTÉ DANS LE RECUEILLEMENT

La fête du 14 Juillet a été célébrée à Saint-Cloud dans le recueillement qui convient à la situation actuelle. Trop de familles sont dans la tristesse pour qu'on puisse se livrer sans remords à la joie populaire qui caractérise habituellement la Fête Nationale.

C'est ainsi que la Municipalité avait décidé de supprimer la retraite aux flambeaux traditionnelle et le bal, place de la Mairie.

Les Amicales de quartier, animées du même sentiment, avaient également supprimé de leur programme, les bals, maintenant seulement les jeux pour les enfants (course en sac, mât de cocagne, etc...). L'Amicale de Montretout avait retenu un groupe folklorique breton qui exécuta des danses du pays au son du binou. Par

un geste délicat, l'Amicale de Montretout tint à visiter la maison de retraite Lelégard, où les pensionnaires firent un excellent accueil au groupe breton.

Le matin, une cérémonie officielle réunit à la mairie le Conseil municipal et les présidents des Sociétés locales, cérémonie au cours de laquelle M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, redit les raisons que nous avons d'espérer en la France si nous savons tous accepter les épreuves et prendre nos responsabilités à quelque échelon de l'échelle sociale que nous soyons placés.

ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

A l'occasion du 12^e anniversaire de la Libération de Saint-Cloud, des gerbes de fleurs ont été déposées par MM. MONSEL et SCHREDER, maires-adjoints, le samedi 25 août, au Monument, square de la Division Leclerc et au Monument aux Morts, place de l'Eglise, en présence des membres de la Municipalité, de conseillers municipaux et de présidents de Sociétés locales.

Extraits de quelques lettres de remerciements que nous avons reçues des soldats d'Afrique du Nord, à qui des colis ont été envoyés :

Lettre du soldat Marc OLIVIERI
S.P. 86835, A.F.N.

Mellisimo, le 15 août 1956.

MONSIEUR LE MAIRE,

C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu hier votre colis et il est inutile de dire combien je vous en suis très reconnaissant. Sachez combien il est réconfortant de voir malgré notre éloignement, que les liens qui unissent les enfants d'une même Patrie sont réels et sincères.

Soyez mon interprète, Monsieur le Maire, auprès de votre Conseil municipal et de la Municipalité pour les remercier de tout cœur de leur geste généreux.

Signé : OLIVIERI.

Lettre du soldat PACHUKA
547^e D.B.F.A., 3^e Bataillon C.A.S./S.A., Birkadem (Alger)

MONSIEUR LE MAIRE,

Je vous remercie bien sincèrement avec la Municipalité de Saint-Cloud et ses habitants, pour le gentil colis que j'ai reçu ici. La vie n'est pas toujours drôle et il est très réconfortant de recevoir cette preuve d'amitié.

Signé : PACHURKA.

Lettre du brigadier LANDRE
Bordj-Bou-Arréridj

MONSIEUR LE MAIRE,

Le colis que vous m'avez envoyé est bien arrivé à sa destination. Il fut vite consommé et partagé, comme le veut la tradition.

Il ne me reste plus qu'à remercier la Municipalité de Saint-Cloud pour ce geste, et la féliciter quant à la conception et réalisation de son envoi. Il est toujours réconfortant de savoir que l'on pense à vous, même lorsqu'on est perdu dans le bled.

Signé : LANDRE.

Lettre du zouave LECONTE Jean
Matricule 22.147, C-1 8^e Bataillon de Zouaves
Ouezzane (Maroc)

MONSIEUR LE MAIRE,

C'est avec plaisir que j'ai reçu votre colis et je vous en remercie beaucoup.

Ce don est la preuve réitérée de l'esprit fraternel qui unit la France et en particulier la ville de Saint-Cloud à ses soldats d'Afrique du Nord.

Signé : LECONTE.

Lettre du tirailleur JAVION Mario
17^e B.T.A., 3^e Cie - S.P. 86-463, A.F.N.

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai bien reçu, en son temps, le colis qui me fut adressé par la Municipalité de Saint-Cloud.

J'ai été très sensible à l'attention qui m'a été ainsi témoignée et vous adresse tous mes remerciements que je vous serais obligé de vouloir bien transmettre à tous les membres du Conseil Municipal.

Signé : JAVION.

Lettre du caporal RIOTTE Alain
S.P. 87097 - A.F.N.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je tiens à vous remercier pour ce que vous faites pour nous, aussi bien appelés, maintenus ou rappelés, pour votre colis que je viens de recevoir car il a fait un certain détour avant de m'arriver, changeant souvent d'adresse.

Il est toujours plaisant de recevoir quelques cadeaux et friandises surtout venant de notre ville, prouvant surtout qu'on n'est pas tout à fait oubliés.

Signé : RIOTTE.

Lettre du chasseur HOUSSARD Jacques

MONSIEUR LE MAIRE,

Je me permets de remercier en votre nom la Municipalité de Saint-Cloud pour son geste sympathique de solidarité envers les rappelés. J'apprécie surtout le fait que votre colis n'était nullement symbolique, mais contenait au contraire des denrées réellement utiles au militaire A.F.N.

Signé : HOUSSARD.

Lettre du sous-lieutenant J.-P. SACHET
4^e batterie, S.P. 86267, A.F.N.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je viens vous remercier, ainsi que la Municipalité de Saint-Cloud, de la délicate attention que vous avez eue à l'égard des Clodoaldiens servant en Afrique du Nord.

Votre colis m'est parvenu dans d'excellentes conditions et les friandises qu'il contenait ont contribué à adoucir momentanément la monotonie de la vie quotidienne.

Signé : SACHET.

INFORMATIONS DIVERSES

DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Nous avons appris avec plaisir que Mlle CHEVALIER, qui assurait depuis deux ans, à la satisfaction générale, la direction intérimaire de l'école primaire publique de jeunes filles et des cours complémentaires du Centre, a été nommée Directrice de cet important établissement scolaire.

Nous lui présentons nos vives et sincères félicitations.

A l'école des filles des Coteaux, c'est Mme LE CLEUZIAT, directrice de cours complémentaires, qui, sur sa demande, a été nommée directrice en remplacement de Mlle LEROY, admise depuis le 1^{er} janvier 1956 à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous souhaitons à Mme LE CLEUZIAT la plus cordiale bienvenue.

Mme MARIE, institutrice depuis 16 ans à l'école publique des filles de Montretout, vient d'être nommée directrice de l'école publiques de filles de l'Etang-la-Ville. Nous lui présentons nos vives félicitations.

M. JEAN JOULIA a reçu la Légion d'Honneur

M. Jean JOULIA, premier juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de la Seine, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

C'est M. MAZARD, procureur de la République à Paris, qui a remis la croix de la Légion d'Honneur à M. Jean JOULIA, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à la Mairie de Saint-Cloud, le samedi 15 septembre. M. JOULIA est, comme on le sait, maire-adjoint de notre cité et il était naturel qu'on le décorât en présence de ses collègues du Conseil municipal.

M. MAZARD prononça l'éloge de M. JOULIA.

M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, salua à son tour le nouveau chevalier dont chacun a pu et peut apprécier chaque jour l'activité dans de nombreux domaines et singulièrement dans celui du logement.

M. JOULIA remercia très simplement; il trouva les mots qui convenaient pour dire le plaisir qu'il éprouvait à se voir décorer devant tant d'amis venus de Paris, de Saint-Cloud et d'ailleurs, dans une Mairie qu'il affectionne particulièrement.

Nous adressons nos très vives félicitations au récipiendaire.

NOUVEAUX SUCCÈS DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Chaque année, notre Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud obtient aux examens et concours des succès de plus en plus brillants.

Ainsi, sans parler des licences d'enseignement, des diplômes d'études supérieures, des C.A.P.E.S. (certificats d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire), nous noterons seulement qu'en 1956, aux diverses agrégations, 58 élèves ont été reçus soit: en philosophie, 1; en lettres, 2; en grammaire, 2; en histoire, 6; en géographie, 4; en anglais, 7; en allemand, 1; en espagnol, 3; en italien, 3; en mathématique, 9; en physique et chimie, 12; en sciences naturelles, 5. Trois anciens élèves ont été également faits agrégés en 1956.

Ces chiffres, à eux seuls, sont plus éloquents que tous les commentaires. Aux élèves, aux professeurs, toutes nos félicitations.

LE CENTENAIRE DE SAINT-CLOUD DU MINNESOTA

Nos lecteurs savent que nous entretenons régulièrement des relations avec le Saint-Cloud des Etats-Unis.

C'est une ville qui, comme la nôtre, grandit sans cesse et qui, se trouvant au bord du grand fleuve qu'est le Mississipi, présente une certaine analogie avec notre Saint-Cloud des bords de la Seine.

Mais cette ville est de fondation assez récente puisqu'elle vient de fêter son centenaire, ce qui ne l'empêche pas de compter maintenant plus de 37.000 habitants.

A cette occasion, nous avons reçu un très joli album-souvenir, qui relate comment M. John LYMAN WILSON (1820-1910), se fixa dans le Minnesota, en 1851, fonda le village qui, en 1856, prit le nom de Saint-Cloud.

John WILSON était un Français d'origine huguenote et aimait beaucoup lire tout ce qui concernait l'histoire de Napoléon Bonaparte. Il fut impressionné dans ses lectures par le nom de Saint-Cloud, résidence fréquente de l'Empereur et de l'Impératrice et il décida de proposer ce nom à sa communauté.

La Municipalité de Saint-Cloud-France n'a pas manqué d'envoyer son salut amical à sa ville-sœur en cette occasion et ses vœux ont paru *in-extenso* dans le numéro spécial du *Saint-Cloud Daily Times* du 30 juin.

Pour les nombreux lecteurs, récemment arrivés à Saint-Cloud, nous rappelons que c'est en 1922, à l'occasion du 14^e centenaire de la naissance de Saint-Cloud, que se sont noués des liens entre les deux villes. Mgr BUSH, évêque du diocèse de Saint-Cloud-Minnesota vint en pèlerinage à Saint-Cloud-France, où il fut reçu par M. le Chanoine LEGRAND, qui lui rendit sa visite aux Etats-Unis très peu de temps après, lui apportant de la terre de Saint-Cloud dans un récipient en argent conservé là-bas à la Bibliothèque municipale et une copie de la statue en bois de Saint-Cloud, comportant un bras prélevé sur notre statue originale.

Dès après la guerre, la Municipalité renoua les relations et M. CHAVETON, maire, se rendit en 1947 en visite officielle, réalisant ainsi, en accord avec M. James MURPHY, maire à l'époque, un véritable jumelage avec notre ville-sœur.

En 1949, M. MALISHESKI, maire de Saint-Cloud-Minnesota, rendit sa visite et resta plusieurs jours parmi nous.

Depuis lors, de part et d'autre, des visiteurs se manifestent et resserrent les liens qui unissent nos deux villes.

C'est ainsi que le 26 septembre dernier, une partie de la Mission parlementaire française s'est arrêtée à

Saint-Cloud-Minnesota et Mme THOME-PATENOTRE, sénateur et M. BONNEFOUS, ancien ministre, député de Seine-et-Oise, ont transmis nos salutations les plus cordiales au maire BYERS et à un certain nombre de nos amis d'outre-Atlantique.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans les documents officiels les promotions et nominations ci-après :

Légion d'Honneur

A été élevé à la dignité de Grand Croix dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, M. Marcel DASSAULT, ingénieur-constructeur d'avions.

(Décret du 10 juillet 1956, J. O. du 11 juillet).

Au grade de Chevalier

M. Gaston BLÉRIOT, proviseur, directeur du lycée de garçons de Saint-Cloud.

(Décret du 3 août 1956, J. O. du 9).

M. Jean JOULIA, maire-adjoint de Saint-Cloud, premier juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de la Seine, demeurant 4, av. de la Pommeraie.

(Décret du 14 août 1956, J. O. du 18).

M. Marcel PLANTIVAUD, entrepreneur de travaux publics à Saint-Cloud, 20, rue de Garches, président de la Chambre Syndicale des Travaux publics et privés du département de Seine-et-Oise.

(Décret du 3 août 1956, J. O. du 14).

Médaille d'Honneur du Travail

(Promotion du 14 juillet 1956. Arrêté préfectoral du 16 juillet 1956).

Médaille d'Argent

CHEVALIER Alfred, forgeron aux Ets Lory, 45, quai Carnot.

COLIN André, directeur commercial chez M. GAUDRY, Maison JABOIN, 113, avenue Foch, à Saint-Cloud.

DE BRAUX Octave, vérificateur, Sté A.L.R.S. SAVIERN, 29 bis, avenue Clodoald.

DE GRAER André, chef comptable, Sté A. PURFINA Française, 35 bis, rue de Buzenval.

FRICOT Jean, régleur-monteur, régie RENAULT, 22, avenue Palissy.

GOUPIL Auguste, magasinier, Ets Jean GAY, 4, avenue Palissy.

LIZON Philippe, directeur général adjoint, Sté « L. M.T. », 13, rue Jacoulet.

LUX Alfred, monteur chaudière B.T.F., 40, boulevard Sénard.

MARCHON Joseph, pâtissier aux Magasins du Printemps, 17, rue Saint-Vincent.

MICOTS Suzanne, secrétaire, cabinet CHAPUT, 17, rue Pigache.

MORISSEAU J.-Paul, 25, rue Armengaud.

PERIGUÈRE Maurice, chef inspection Cie Générale des Eaux, 1, sente des Pommiers-Rouges.

QUÉFFELÉAN Paul, directeur général adjoint, Société L.M.T., 123, rue Tahère.

VIGOUREUX René, chef d'équipe de fabrication Régie Renault, 18, rue J.-Lambert.

VION Louis, ouvrier commissionné, modeleur-mécanicien principal, Régie Renault, 18, avenue Palissy.

VONSCHIEDT Alphonse, ouvrier boulanger, Maison GERGER, 10, rue Royale.

VIVOLAS René, 24, rue de la Paix.

Médaille de Vermeil

PLISSON Roger, chef de service, Société Alsacienne de Magasins, 67, rue Saint-Vincent.

Médaille d'Honneur départementale et communale

(Arrêté ministériel du 24 avril 1956).

Médaille d'Argent

ROBERT Charles, aide ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

Mme WINTER Marie, rédactrice principale, hôpital-hospice de Saint-Cloud.

Mérite commercial

(Décret du 7 août 1956).

Officiers

M. Francis PECRESSE, 32, rue du Calvaire.

Officier du Nichan el Anouar

(Décret du 10 août 1956).

HARDOUIN Robert, directeur des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, 8, rue Renée-Weill.

Mérite agricole

(Arrêté ministériel du 6 août 1956).

Chevalier

M. René JARRON, exploitant forestier, 64, quai Carnot.

Mérite Social

(Arrêté ministériel du 10 août 1956, J. O. du 30 août 1956).

Chevaliers

BEAUFOCHER Raymond, administrateur de la Succursale de la Caisse d'Epargne de Versailles, 23, rue Bucourt.

COUTUREAU Alain, administrateur de la Succursale de la Caisse d'Epargne de Versailles, 6, rue Bucourt. L'un et l'autre conseiller municipal de Saint-Cloud.

Sapeurs-Pompiers

(Arrêté ministériel du 6 juillet 1956, B. O. du 10 août 1956).

Médaille d'Honneur (Médaille de vermeil)

Sergents : THIBAUT André, 30, rue Royale; FLEURY Henri, 54, rue Royale.

Du corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Palmes Académiques

(Arrêté ministériel du 6 juillet 1956, B. O. du 10 août 1956).

Officiers

M. ORIGNON Max-Louis, Mlle HILLION Louise, Madame MEDORI Elise, M. POUX Gabriel, professeurs au lycée de Saint-Cloud.

Chevaliers

Mlle CRAYSSAC Marie

Mlle FRONTIER Yvonne

M. MICHEL Jean

Mme PAUZAT Anna

Mme PELET Fernande

M. Michel DEVÈZE, maître de conférences à la Faculté de Lettres de Nancy, conseiller général de Seine-et-Oise et conseiller municipal de Saint-Cloud.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus vives et plus sincères félicitations.

GARDERIE MUNICIPALE

La Garderie Municipale rouvrira ses portes pour l'année scolaire 1956-1957, aux enfants de 3 à 7 ans, le *jeudi 11 octobre* 1956, dans un local situé au stade Kelly, à proximité du groupe scolaire de Montretout.

Elle fonctionnera tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures.

Les enfants se réuniront :
Pour le quartier du Centre : à 13 h. 30, au Centre Culturel, rue Hébert.

Pour le quartier des Coteaux : à 13 h. 30, boulevard Sénard, groupe scolaire des Coteaux.

Ils seront pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viendront les reprendre.

Les enfants du quartier de Montretout se rendront directement à la Garderie, à 14 heures.

Les inscriptions sont reçues à la Mairie (2^e bureau).

ENSEIGNEMENT MENAGER

Depuis le 3 octobre, nos cours d'enseignement ménager ont repris au Centre Culturel, rue des Ecoles et au Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-I^{er}.

Comme chaque année, les professeurs de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales s'efforcent d'apprendre aux jeunes filles, aux futures mamans et aux mamans à aimer leur rôle de maîtresses de maisons et à s'y perfectionner.

Les matières suivantes sont enseignées :

Cuisine, coupe, couture, puériculture et hygiène, lavage, repassage, économie domestique.

Au Centre Culturel :

Mamans : tous les mercredis, à 14 heures (durée normale du cours : 3 heures).

Jeunes filles : tous les mercredis, 18 heures et tous les jeudis, à 9 heures. (Durée normale du cours : 3 heures. Le jour de cuisine, le cours est de 3 h. 30).

Dispensaire des Coteaux :

Mamans : tous les vendredis, à 14 heures.

Jeunes filles : tous les vendredis, à 18 heures.

(Durée du cours : 3 heures; le jour de démonstration de cuisine, le cours est de 3 h. 30).

PROCHAINES MANIFESTATIONS PRÉVUES

A LA SALLE DES FÊTES MUNICIPALE

Samedi 27 octobre, à 21 h. 30

Grand bal de nuit organisé par la Municipalité et le Comité d'administration de la Caisse des écoles publiques, au bénéfice exclusif de la Caisse des écoles.

Au cours du bal, tirage de la tombola de la Caisse des écoles.

Samedi 10 novembre, à 21 h. 30

Bal de nuit de la F.N.C.R. en accord avec les Anciens Prisonniers de guerre 1914-1918 et l'Association Clodoaldienne des Mutilés.

Samedi 17 novembre, à 21 heures

La chorale scout de Saint-Cloud organise une soirée artistique avec la participation de « La Frairie » (danses folkloriques).

Samedi 8 décembre, à 21 h. 30

A l'occasion de la Sainte-Barbe, bal de nuit annuel des Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Les dimanches 16 décembre et 23 décembre, en matinée

Des arbres de Noël seront élevés respectivement par l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre 1939-1945 et par la Ligue Féminine d'Action Catholique.

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Cinéma éducatif

Les prochaines séances gratuites de cinéma éducatif organisés par la Municipalité, reprendront à la Salle des Fêtes Municipale, rue des Ecoles et rue A.-Hébert aux dates indiquées :

8 et 22 novembre 1956.

6 et 20 décembre 1956.

17 et 24 janvier 1957.

Bien que réservées plus spécialement aux élèves des écoles de Saint-Cloud, elles sont ouvertes à tous, adultes et anciens.

RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES VOITURES AUTOMOBILES

Le maire de la ville de Saint-Cloud, Chevalier de la Légion d'Honneur;

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,

Vu l'article 471, paragraphe 4 du Code pénal,

Vu l'article 36 et l'article 225 du décret n° 57.724, du 10 juillet 1954 (Code de la route).

Considérant que le stationnement prolongé et abusif des voitures automobiles sur certaines parties de trottoir ou de places publiques, doit être considéré non plus comme en stationnement temporaire mais comme un embarras de la voie publique et une entrave à la circulation publique,

Considérant par ailleurs que le stationnement bilatéral la nuit ou le matin avant 8 heures, présente une gêne pour la circulation publique.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La durée du stationnement des véhicules de toute nature sur l'ensemble des voies du territoire de la ville de Saint-Cloud, ainsi que sur les places réservées au parking, est limitée à 24 heures consécutives.

ART. 2. — Passé le délai imparti, il sera dressé contravention contre les propriétaires des véhicules stationnant irrégulièrement.

Passé un délai de 48 heures de stationnement ininterrompu, le véhicule sera enlevé par un garagiste et mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ART. 3. — Le changement de stationnement unilatéral aura lieu à 20 heures le soir au lieu de 0 heure, actuellement en application.

ART. 4. — Le présent arrêté sera affiché sur le territoire de la commune et prendra son effet à dater du 1^{er} juin 1956.

ART. 5. — M. le Commissaire de police, M. le Chef de brigade de gendarmerie et M. le Directeur des Services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Cloud, le 29 Mai 1956.

Le Maire,
F. CHAVETON.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Nous avons appris avec peine la mort au Champ d'Honneur, en Algérie, du soldat de 1^{re} classe parachutiste TRITZ André. Il était le gendre de M. et Mme COLAS, habitant 6, rue du Docteur-Desfossez, à Saint-Cloud. Il avait un jeune enfant de 4 ans et, de ce fait, n'eut vraisemblablement pas tardé à être libéré.

Dès que M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud et le secrétaire général de la Mairie, M. BONNIFAUD, ont été prévenus par la Préfecture du malheur qui frappait Mme TRITZ, son fils et la famille COLAS, ils ont fait le nécessaire pour leur annoncer la triste nouvelle avec tous les ménagements possibles.

En ces heures douloureuses, nous leur apportons, à notre tour, nos condoléances émues.

De leur côté, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le secrétaire d'Etat aux Forces Armées et le préfet de Seine-et-Oise, ont transmis à Mme TRITZ et à sa famille, l'expression de leur sympathie attristée.

NÉCROLOGIE

Le Docteur François DEBAT

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons avec la plus grande peine le décès du Docteur François DEBAT.

Tous les anciens Clodoaldiens l'ont bien connu, et pour les nouveaux venus, nous rappellerons que le Docteur DEBAT, fondateur des très importants laboratoires pharmaceutiques qui occupent l'usine fleurie de Garches, Commandeur de la Légion d'Honneur, Membre de l'Institut, fut à Saint-Cloud le président-fondateur du Syndicat d'Initiative de Saint-Cloud-Garches (devenu par la suite, l'Association « Les Amis de Saint-Cloud »). Pendant la dernière guerre, président de l'Entr'Aide Clodoaldienne et président de la Croix-Rouge, section de Saint-Cloud, le Docteur DEBAT apporta pendant cette période son aide généreuse et dévouée, tant à la Municipalité qu'à nos différentes œuvres.

Saint-Cloud perd en le Docteur DEBAT, une de ses personnalités les plus éminentes et la Recherche scientifique, un de ses plus ardents pionniers.

La Municipalité présente à Madame DEBAT qui le seconda toujours avec dévouement et au Docteur et Madame Jacques DEBAT, ses plus vives et sincères condoléances.

Les obsèques auront lieu en l'Eglise de Saint-Cloud samedi 13 octobre, à 10 h. 30.

Le Pasteur Casalis

Nous avons appris avec peine la mort subite du pasteur CASALIS, dans la maison de repos du Conseil œcuménique, à Locarno.

Le pasteur CASALIS, qui était très estimé à Saint-Cloud, où il était resté pendant sept ans, et qui avait été remplacé au cours de l'été 1952 par le pasteur FABRE, était l'auteur d'une remarquable série de manuels bibliques. Il était depuis 4 ans directeur de la Société des Ecoles du Dimanche. Il a succombé à la tâche. Il laisse une veuve et quatre enfants, dont un fils mobilisé en Afrique du Nord.

A Mme CASALIS, à toute sa famille, à ses anciens paroissiens, nous présentons nos condoléances émues.

LE SOUVENIR DE LAWRENCE KELLY

Le mardi 24 juillet, à 10 h. 30, le souvenir du sergent américain LAWRENCE KELLY, blessé grièvement à Saint-Cloud lors de la Libération de Paris, a été célébré à Paris, à l'Hôtel des Invalides avec l'éclat accoutumé, avec notamment la participation effective des Médailles Militaires, en présence de Mlle THOMAS, la dévouée présidente, fondatrice du Kelly Memorial Committee qui était accompagnée de très nombreuses personnalités américaines et françaises.

UN BEL ACTE DE COURAGE

On se souvient que le 15 avril 1955, à l'île de Bréhat, la vedette de tourisme *Aide-Toi* sombra, entraînant dans la mort plusieurs personnes. Ce qu'on ne sait pas, c'est que l'élève CHABOCHE, de 1^{re} C du lycée de garçons de Saint-Cloud, fit preuve d'un courage étonnant. Il se porta résolument au secours des naufragés.

En plusieurs voyages, il sauva successivement deux enfants et trois personnes. Il en dirigea d'autres vers des épaves flottantes et des vedettes qui s'approchaient.

Ces faits méritaient d'être portés à la connaissance du public, d'autant plus que le jeune CHABOCHE n'a pas « claironné » son héroïsme. Il a trouvé qu'il avait simplement accompli son devoir. Mais notre devoir à nous est de le citer en exemple à tous ceux qui oublient que la plus belle des qualités est le courage dans le mépris de la mort.

Compte Rendu de la Séance du Conseil Municipal du 11 Juillet 1956

Etaient présents : MM. Chaveton, maire; Rollin, Schreder, Joulia, adjoints; MM. Charondière, Guillaume, Lemonnier, Petit, Beaufocher, Marin, Salles, Ducros, Coutureau, Devèze, Hatry, Comeau, Primel, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Dupérier, Le Guen.

Absents excusés : MM. Monsel, Laurence, adjoints; Mesdames Clément et Lorrain, MM. Colin, Delahaye.

Conformément à la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Monsel a donné pouvoir à M. Chaveton.

M. Laurence a donné pouvoir à M. Joulia.

Mme Clément a donné pouvoir à M. Rollin.

Mme Lorrain a donné pouvoir à M. Beaufocher.

M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume.

Secrétaire de séance : M. Charondière.

1^o Approbation du cahier des charges concernant la mise en concession des ordures ménagères :

Après lecture par M. Beaufocher du rapport de la Commission des travaux, qui a examiné le cahier des charges, article par article, et qui s'est montré d'accord sur le libellé de ce cahier, M. Comeau fait observer qu'aucun prix plafond n'est fixé et que l'on risque avec un appel d'offres de ne pas avoir tous les avantages souhaitables et même d'avoir un prix plus élevé que le coût actuel du service. Il ne voit pas par ailleurs la nécessité de conserver tout le matériel existant actuellement.

M. Salles suggère de procéder à une adjudication publique en signalant que la Commission d'adjudication a toujours la possibilité d'évincer les soumissionnaires qui ne donneraient pas toutes les garanties voulues. Après que M. le Maire eut indiqué, pour répondre à M. Comeau, que certaines bennes sont fatiguées et que l'on ne conserverait que les meilleures, il est décidé, à l'unanimité, de procéder à une adjudication publique.

MM. Lemonnier et Dupérier ne sont pas d'avis d'exiger du futur entrepreneur des bennes d'une marque déterminée; ils proposent de supprimer au cahier des charges, bennes « Seimat ». M. Salles fait ressortir tout l'intérêt que l'on aurait d'exiger néanmoins des bennes montées sur châssis Latil avec moteur Latil, du fait que la maison Latil est à Saint-Cloud et de la parfaite qualité de son matériel. Il est décidé à l'unanimité de supprimer « bennes Seimat » et de mettre bennes en Duralinex montées sur châssis Latil.

M. Primel intervient au sujet de l'article 8 qui prévoit que

le cas de grève ne dégagera pas l'entreprise de ses obligations à moins qu'il ne justifie que ladite grève s'est déclanchée sans aucune faute de sa part et qu'en aucun cas de contestation de ces justifications par le maire, le litige sera soumis à deux arbitres.

M. Primel voudrait que l'on mette que le cas de grève ne dégagera pas l'entrepreneur de ses obligations, sans plus. M. Comeau dit qu'à Ivry, dans le cahier des charges du concessionnaire, le cas de grève n'est pas prévu. M. le Maire fait remarquer que c'est une obligation de prévoir dans les cahiers des charges, le cas de grève.

M. Dupérier déclare qu'en cas de grève, le maire sera plutôt enclin à soutenir l'entrepreneur et n'est pas d'avis de laisser au maire le droit de contester les justifications. M. Le Guen partage ce point de vue, de même que M. Coutureau. Une discussion sur ce point a lieu à laquelle prennent part MM. Dupérier, Le Guen, Primel, Comeau, Coutureau, Lemonnier, Joulia, M. le Maire et M. Devèze qui est d'avis de maintenir l'article tel qu'il est libellé. M. Coutureau est chargé d'établir un article modificatif, mais aucun accord se fait sur la proposition de M. Coutureau. Finalement, il est décidé par 16 voix, celles des membres de la majorité et de M. Devèze, contre 10, celles de MM. Salles, Ducros, Coutureau, Hatry, Primel, Comeau, Bottigelli, Mme Chéron, MM. Dupérier et Le Guen de maintenir ledit article 8 tel qu'il a été libellé au cahier des charges.

Ledit cahier des charges mis aux voix par le maire est dans son ensemble approuvé à l'unanimité;

2^o Mise à la disposition de la ville par le département de Seine-et-Oise de six classes démontables.

Après une explication donnée par M. Devèze, conseiller général, il est décidé, à l'unanimité, d'accepter la redevance à réclamer par le département de Seine-et-Oise qui met à la disposition de la ville de Saint-Cloud, trois groupes de deux classes démontables à installer sur le terrain sis avenue Bernard-Palissy et quai Carnot, que la commune vient d'acquérir aux Etablissements Latil, en attendant que la construction du groupe scolaire de la rue du Pierrier soit achevée, redevance qui devrait être d'après M. l'Inspecteur d'Académie de 450.000 francs au montage et 450.000 francs au démontage, soit 10 % environ de la valeur de ces classes. M. Devèze signale que l'adjudication faite par le département pour ces classes n'a encore pas eu lieu et qu'il est fort possible que cette redevance soit plus élevée. Il faudra d'autre part, dit-il, assurer le chauffage et l'éclairage de ces classes. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'ouvrir au budget additionnel de 1956, les crédits nécessaires pour le règlement de toutes ces dépenses qui comprennent, le chauffage et l'éclairage des classes, l'aménagement du terrain, l'établissement de W.-C., l'amenée de l'eau et l'évacuation des eaux usées et, outre la redevance à payer au département, les frais d'infrastructure des classes, dépenses qui sont de l'ordre de 2 millions de francs;

3^o Procès-verbal de la séance du 28 juin 1956.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 juin 1956, après lecture faite par M. Charondière, secrétaire de séance.

4^o Vœu sur la création de commerces à proximité des immeubles récemment construits ou en cours de construction, rue du Mont-Valérien et boulevard de la République.

Emet, à l'unanimité, sur proposition du maire, le vœu que soient créés, à proximité des immeubles du parc de la Bérenière, des immeubles de la rue du Mont-Valérien, entre la gare du Val-d'Or et le boulevard de la République, et du grand immeuble de la rue du Val-d'Or, les commerces indispensables à la vie de cette nouvelle population agglomérée, qui comptera plus de 3 500 habitants, à savoir : une pharmacie, un ou deux boulangers, deux « alimentations générales », deux commerces de fruits et légumes, une poissonnerie, une boucherie-charcuterie, un bureau de tabac-librairie-papeterie, une blanchisserie ou laverie, un coiffeur.

5^o Questions diverses.

M. Ducros signale le danger que présente pour les piétons, la circulation automobile sur le boulevard de la République où les automobilistes vont à des vitesses exagérées. Il demande la

création de passages lumineux protégés, à la rue Preschez notamment. M. le Maire signale que l'installation de nouveaux passages ne peut se faire que si l'ensemble des feux est synchronisé, comme par exemple sur les quais à Paris, et si l'Etat prend à sa charge cette dépense de synchronisation. S'agissant, en effet, d'une route nationale qui sert de plus en plus à décongestionner l'autoroute de l'Ouest, il appartient à l'Etat de supporter la dépense. M. Devèze suggère de demander aux Ponts et Chaussées de réaliser cette synchronisation aux frais de l'Etat. Un vœu dans ce sens est émis à l'unanimité.

M. Devèze signale que, sur la demande de M. le Préfet, les Ponts et Chaussées vont répandre de l'émulsion de bitume sur les anciens rails de tramway qui existent quai Carnot, afin d'éviter les accidents qui sont provoqués par ces rails.

M. Primel demande que la vitesse soit limitée dans la rue Coutureau.

M. Bottigelli rappelle que le feu clignotant n'est toujours pas installé au carrefour de la rue Dailly-rue Gaston-Latouche; que les travaux sur le boulevard Jules-Peltier ne sont pas encore terminés. Il demande que la boîte qui reçoit les déchets du marché de la Passerelle qui est installée à proximité de la maison du « garde barrière » du boulevard Sénard, soit déplacée; qu'enfin on remanie des bordures de caniveaux au bas du boulevard Jules-Peltier.

M. Comeau rappelle que l'on devait également mettre un feu clignotant à la Passerelle.

M. Devèze signale l'intérêt qu'il y aurait à loger, dans l'ancien immeuble Leygues, boulevard de la République, deux fonctionnaires de l'Education nationale, dont la présence est nécessaire pour le bon fonctionnement des lycées. M. le Maire indique que la ville a fait don à l'Etat de la propriété Leygues dans l'état où elle se trouvait, que c'est à l'Etat, qui est maintenant propriétaire, de faire le nécessaire pour loger ses fonctionnaires; que la ville n'a d'ailleurs aucune possibilité pour reloger les occupants actuels de la villa Leygues, dont la plupart sont des fonctionnaires de l'Education nationale.

M. Comeau signale la nécessité de clore le groupe d'immeubles H.L.M. du quai Carnot, le long de la ligne de chemin de fer. Il signale aussi l'intérêt qu'il y aurait à installer un volley-ball sur un des terrains de jeu de la Passerelle, de manière que les jeunes gens d'une quinzaine d'année jouent d'une façon ordonnée. Il demande qu'un moniteur de « La Clodo » s'intéresse à ces jeunes et que des crédits soient prévus pour des installations sportives auxdits terrains de jeux.

M. Le Guen indique que les trottoirs de la rue Dailly sont dans un état lamentable et demande que leur réfection soit entreprise d'urgence. Il signale les mauvaises odeurs que dégage l'égout de la rue Lauer.

M. le Maire prend bonne note de ces remarques et demandes. Il dit qu'il hésite à prendre des arrêtés municipaux pour régler telle ou telle chose, étant donné les difficultés qu'a le commissaire de police pour faire respecter ces arrêtés, en raison des faibles effectifs dont il dispose.

M. Devèze signale que le Conseil général a émis un vœu au sujet du renforcement des effectifs de police à Saint-Cloud notamment, où il y a beaucoup à faire. Il suggère au maire de demander un rendez-vous à M. le Ministre de l'Intérieur et se propose de l'accompagner.

Pour ce qui est des feux clignotants, M. le Maire précise que la ville n'en dispose que d'un et que celui-ci sera placé au carrefour rue Dailly-rue Gaston-Latouche. Il indique, d'une part, à M. Comeau qu'il a fait le nécessaire auprès de la Société d'H.L.M., propriétaire des immeubles du quai Carnot, pour que la clôture soit faite le long de la ligne de chemin de fer, d'autre part, à M. Le Guen, que la réfection des trottoirs de la rue Dailly a été envisagée et qu'elle se fera dans le courant de l'année; qu'enfin l'égout incriminé a fait l'objet d'une récente transformation et qu'aucune odeur ne s'en dégage plus.

La séance est levée le 12 juillet, à 0 h. 45.

Le Secrétaire de séance,
L. CHARONDIÈRE.

Vu : le Maire,
F. CHAVETON.

RÉSULTAT DU BREVET SPORTIF A SAINT-CLOUD

Brevet sportif populaire - Brevet sportif scolaire

Ont été reçus :

GROUPE DU CENTRE (Filles)

Beaucour Agnès, Baumé Yvonne, Belleville Marie-Claude, Bouscier Geneviève, Boyeau Christiane, Bûcheron Jeanine, Burel Anne-Marie, Carel Hélène, Chevot Liliane, Coutarel Liliane, Delafosse Françoise, Deslandre Françoise, Dupéché Claude, Duquerrioux Nicole, Durant Michèle, Fauconnier Marie-Françoise, Fénéon Françoise, Fichou Nicole, Froment Marie-Clotilde, Garric Martine, Geoffroy Monique, Gibeaux Liliane, Grolière Josette, Guillet Marie-France, Hérisson Danièle, Kentouni Guilguia, Lanquetot Annie, Lech Simone, Léger Jacqueline, Leroy Nicole, Louaisel Annick, Maloisel Colette, Maréchal Simone, Millon Anne-Marie, Montillet Gabrielle, Nietlisbach Monique, Papa Gioconda, Pélessier Odile, Peltier Jacqueline, Piard Danielle, Pottier Mireille, Quément Michèle, Ricardi Françoise, Rupp Sylvia, Sicard Michèle, Stosse Hélène, Thibault Monique, Weppe Josiane, Andrieu Madeleine, Boucharéchas Annette, Courberand Marcelle, Ferrier Marie-Serge, Lapapelière Monique, Pommaret Bernadette, Cagne Suzanne, Lecomte Lucile.

GROUPE DE MONTRETOUT (Filles)

Colté Hélène, Colté Marie-José, Dabonneville Monique, Delvigne Louise, Domergue Marie-Claire, Euvrard Annie, Gérard Christiane, Groseil Monique, Laneau Sylvie, Lecomte Jeanne, Levis Catherine, Migot Bernadette, Monteil Nicole, Peaudercf Simone, Piakowski Christiane, Routaud Catherine, Sonntag Odile, Theuriot Michèle, Valette Henriette, Ventrepotte Thérèse, Bonnet Christiane, Bourgeois Monique.

GROUPE DES COTEAUX (Filles)

Blanchet Nicole, Chétivet Josselyne, Desrats Jacqueline, Pinset Ghislaine, Romain Chantal, Astier Danielle, Féret Monique, Rampeneaux Jacqueline, Romain Marie-Françoise.

ECOLE DES GARÇONS DU CENTRE

B. S. S. — Brignoli Bernard, Colin Daniel, Flagel Maurice, Genay Gérard, Genoux Alain, Itasse Jean-Jacques, Joly Jean-Pierre, Le Hénand Jean, Orlianges Daniel, Paul Pierre, Taffin Jacques, Thomas Claude, Vivien Daniel, Ayrault Jean, Philippe Jacques, de Wolkoff Michel.

B. S. P. — Bontemps Jacques, Colas Daniel, Delettrez Jean-Pierre, Balesdent Gilbert, Brière Georges, Ferrier Antoine, Manchon Michel, Ouvrard Christian, Troché Jean, Ibran Artuis, Bayle Jean-Claude, Dorville Jean, Le Moal Jean, Martin Michel, Papin Jean-Claude, Andrieu Alain, Charbonnier Jean-Pierre, Chartier Denis, Cidrat Jacques, Caradec Michel, Contini Bruno, Lefèvre Serge, Lejeune Jean-Claude, Le Tiec Jean-Claude, Menguy André, Mercier Robert, Mullet Henri, Ournac Robert, Pargaud Jean-Pierre, Paveau Jean, Piel Bernard, Quesne Serge, Séméria Bernard, Soulet Jean-Claude.

ECOLE DE GARÇONS DE MONTRETOUT

B. S. S. — Daudignon Jean-Claude, Rechard Jean-Louis.

B. S. P. — Ochsner Gérard, Pascal Jean, Stoos Roger, Nurgeron Max, Pollet Antoine, Chabenat Gilles, Compain Jean.

ECOLE DE GARÇONS DES COTEAUX

B. S. P. — Bearzatto Marcel, Chenaillier Jacques, Michou Jean-Luc, Niel Philippe.

B. S. P. — Girard Alain, Collot Daniel.

ECOLE SAINT-JOSEPH

B. S. S. — Dey Jean-Claude.

B. S. P. — Laurichesse Michel, Magdelaine François, Desbureaux Christian, Laplanche Michel, Piel Jean-Paul.

Dans les Sociétés

Associations ou Groupements de Saint-Cloud

REMISE DE MÉDAILLES DU « SOUVENIR FRANÇAIS »

Le dimanche 3 juin, M. FINELLE, président du Souvenir Français (section de Saint-Cloud), avait organisé à la Mairie une petite cérémonie au cours de laquelle furent remises des médailles et diplômes du « Souvenir Français ».

En présence des membres du Comité, du conseiller général du canton, du maire, de la Municipalité, de conseillers municipaux et de personnalités clodoaldiennes, la Médaille de vermeil fut remise à M. B. CADO par M. POSTE, membre du Comité, la Médaille de bronze à M. DELARFEUX par M. BALLOCHE, membre du Comité, la Médaille de bronze à M. BONNIFAUD par M. FINELLE, président. Mme SABATIER, demeurant rue Montesquiou, reçut un diplôme des mains de M. FINELLE.

Un vin d'honneur termina cette cérémonie qui fut empreinte de la plus grande cordialité.

Nous adressons nos félicitations aux récipiendaires.

UN GOUTER A ÉTÉ SERVI AUX VIEUX TRAVAILLEURS

Le goûter offert le 4 juillet au lycée de jeunes filles de Saint-Cloud aux Vieux Travailleurs de la ville, fut empreint de bonté et de grâce. Les jeunes filles du lycée avaient confectionné elles-mêmes, sous la direction experte de certains de leurs professeurs, des gâteaux excellents qu'elles présentèrent aux anciens, avec le sourire frais de leurs 15 ans. Groupés par petites tables, les vieux travailleurs applaudirent les paroles fort aimables de leur président, M. CHAVEGRAND, accompagné de Mmes SAINT-GUILY, directrice du lycée; ALAMACHÈRE, surveillante générale; MÉNARD, GLUCK et aussi de M. ROLLIN, qui tint à associer la Municipalité de Saint-Cloud à l'hommage rendu à ceux et à celles qui ont travaillé si durement toute leur vie.

Nos félicitations et nos remerciements aux jeunes filles de notre lycée de la rue Gounod.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE (Section de Saint-Cloud)

Nous rappelons que la permanence du Comité de la Croix Rouge Française de Saint-Cloud est ouverte à toutes les personnes qui estiment avoir besoin de ses services ou qui désirent apporter leur concours.

Une permanence a lieu dans une salle du Centre Culturel, rue des Ecoles, chaque mardi, de 17 h. 30 à 19 h. 30.

AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE

L'Association Clodoaldienne pour l'aide aux mères de familles rappelle qu'elle reste à la disposition des personnes qui pourraient avoir besoin d'une travailleuse familiale.

S'adresser par lettre à Mlle MORLAIS, secrétaire de l'Association, 8, rue d'Orléans, à Saint-Cloud ou par téléphone: Mol. 47-18.

CERCLE D'ÉCHECS DE SAINT-CLOUD « LA TOUR PREND GARDE »

Dimanche 30 septembre, 64 joueurs d'échecs, représentant 14 cercles de la région parisienne, étaient réunis au Centre Culturel, afin de disputer la coupe de la ville de Saint-Cloud.

En finale, l'équipe n° 1 de Saint-Cloud remporta la coupe en battant « Tour Blanche ». Le prix offert par le cercle revint à Colombes et le prix du Président à l'équipe n° 2 de Saint-Cloud.

M. RAGUIN, président du cercle, remercia tous ceux qui contribuèrent au succès du tournoi par leur action ou leur présence et en particulier M. MAUGER, secrétaire du club.

M. le Maire qui honora de sa présence cette manifestation, ainsi que MM. ROLLIN et DUCROS, félicita les vainqueurs en leur remettant la coupe et les prix.

Les amateurs d'échecs de Saint-Cloud sont invités à venir aux réunions du cercle qui ont lieu tous les vendredis soir et à l'Assemblée générale du 26 octobre, à 21 heures.

GROUPE AÉRIEN « COLONEL THENAULT » Aéro-Club de Saint-Cloud

Le nombre des avions n'étant plus suffisant pour répondre à une activité toujours croissante, l'Aéro-Club de Saint-Cloud s'est vu dans l'obligation de se rendre acquéreur d'un nouveau « Jodel D 112 », livrable dans les premiers jours de novembre. C'est donc un parc de 5 avions (« 4 Jodel 112 » et « 1 Aéroneca ») qui sera mis prochainement à la disposition des adhérents de l'Aéro-Club dont l'effectif à ce jour atteint 140 membres contre 116 à fin 1955. 75 pilotes brevetés s'entraînent régulièrement et 37 élèves-pilotes suivent assidûment les cours et séances de pilotage. En 1955, ces chiffres étaient respectivement de 67 et 27.

Au cours de l'année 1956, 7 élèves ont obtenu leur brevet de pilote 1^{er} degré (contre 9 en 1955) et 5 leur brevet de pilote 2^e degré (contre 6 en 1955) et l'année n'est pas terminée !

L'activité en 1955 s'est chiffrée par 570 heures de vol. En 1957, le montant des heures de vol est de 800 pour les neuf premiers mois et tout permet de croire qu'il atteindra 1 100, soit le double de 1955. Cette nouvelle performance permettra d'améliorer très sensiblement le classement de notre Aéro-Club, lequel était, en 1955, 82^e sur 402 clubs déclarés.

Nous rappelons que l'heure de vol est fixée à 3 000 francs, prix bien inférieur à celui pratiqué dans les autres aéro-clubs de la région parisienne. Nous rappelons également qu'un abattement de 1 000 francs de l'heure pour les jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 21 ans est consenti par l'Etat après l'obtention du brevet.

Ecole de pilotage et baptêmes tous les samedis, dimanches et jours fériés à l'aérodrome de Toussus-le-Noble et la semaine sur rendez-vous.

Cotisation annuelles :

Membres actifs : 1 500 francs.

Membres honoraires : 1 000 francs.

Membres bienfaiteurs : 5 000 francs minimum.

Droit d'adhésion : 100 francs.

Baptême de l'air : 1 000 francs (gratuit pour les nouveaux adhérents).

Adressez-vous au terrain de Toussus-le-Noble, à notre Club-House, érigé récemment en bordure de piste où le meilleur accueil vous sera réservé.

Venez nombreux grossir nos rangs, vous y trouverez une bonne camaraderie tout en pratiquant un sport moderne, sain et captivant.

UNE EXPOSITION SUR SAINT-CLOUD ET SES ENVIRONS

L'Association des « Amis de Saint-Cloud » organise, du 20 au 28 octobre 1956, une exposition « Saint-Cloud et ses environs vus par les Artistes ». Entrée libre les samedis 20 et 27, de 15 à 18 heures, les dimanches 21 et 28, de 10 à 12 heures et de 15 à 18 heures.

AVIS

La Mairie de Saint-Cloud recherche pour les écoles publiques, un très bon piano droit d'occasion.

Prière d'adresser les offres à la Mairie, secrétariat général.

PHOTO-CINÉ CLUB

Créée tout récemment, la Société du Photo-Ciné-Club de Saint-Cloud a tenu, le mardi 2 octobre, sa séance de rentrée au Centre Culturel et Artistique. Les œuvres présentées ont suscité un vif intérêt parmi les spectateurs et les projections commentées ont permis à chacun d'apprécier la perfection technique de ce domaine nouveau de la couleur. Séance très encourageante pour l'avenir. Que tous ceux qui s'intéressent à la photographie viennent à nous et nous pourrions nous enorgueillir d'avoir à Saint-Cloud un club vivant qui entrera en compétition avec d'autres localités.

Tous renseignements auprès de M. J. FRETZ, 34, rue d'Orléans, à Saint-Cloud.

GRAND PRIX CYCLISTE DE SAINT-CLOUD

Dans le cadre de la fête patronale eut lieu, le samedi 8 septembre, le Grand Prix Cycliste de la ville de Saint-Cloud, organisé par le Club des Sports Olympiques (C. S. O.), présidé par M. BERNARD, avec le concours de la Municipalité et sous le patronage du journal *France-Soir*.

Cette course cycliste internationale était réservée aux coureurs amateurs et indépendants des hors catégories, 1^{re}, 2^e et 3^e. Elle s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance, sur un parcours de 100 kilomètres, en circuit de 5 kilomètres, à parcourir 20 fois à l'intérieur de la commune.

100 000 francs de prix et de nombreuses primes ont été attribués aux coureurs, dont un prix offert par M. ANTONAT, les Maisons CADILLAC, L'HÉRITIER-GUYOT et CRUZET ainsi que par *France-Soir*.

Cette belle épreuve, particulièrement réussie, fut enlevée par un coureur belge, Baudechon, auquel a été remis l'écharpe brodée, offerte par la ville de Saint-Cloud.

Nous félicitons le vainqueur et remercions les organisateurs.

RALLYE AUTOMOBILE DES SIX HEURES DE SAINT-CLOUD

L'Association sportive de l'Automobile-Club de Saint-Cloud organise, les 27 et 28 octobre 1956, sous le patronage de la Municipalité, des journaux *Le Figaro* et *L'Action Automobile*, une épreuve nationale de tourisme et de régularité dénommée « Le Rallye automobile des six heures de Saint-Cloud ».

Le directeur de l'épreuve est M. Charles BUFFAVANT, 30, rue Royale, à Saint-Cloud, aidé de M. CHAUVÉAU, le Président de l'Automobile-Club de Saint-Cloud.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de l'épreuve.

ÉTAT CIVIL DU 3^e TRIMESTRE 1956

NAISSANCES

Juillet

Gilles, Georges Albert Nadal. - Hervé, Jean, Marie Goulet-quer. - Philip, Yves, Henri Le Bivic. - Catherine, Marie Le Moullac. - Michel, François Moget. - Yves, Gabriel Trijean. - Christian, Patrick, Claude Gueux. - Patrick, André Martinez. - Lydie, Raymonde, Jeanine Hahlen. - Marc Montuelle. - Evelyne, Andrée, Jocelyne Raymond. - Juan Cantero. - Nicole, Marie, Jeanne Barbier. - Eddie, René Delacroix. - Didier, Henri Sourdeix. - Denis, Emile, Louis Hervé. - Jean, Jacques, Robert Battagliola. - Florence, Lucie Monod. - Pascal, Jacques, Charles Pavie. - Christine, Sylviane Mallet. - Dominique, Catherine Yerles. Jean, Claude Barrière. - Christian, René, Eugène Bozzi.

Août

Jean, Rémi, Lucien, Gabriel Hainque. - Christiane Meunier. - Gilles Dubessy. - Véronique, Sandrine, Anne Gailledrat. - Patricia, Marie, Micheline David. - Christophe, Michel Tchang.

- Pascale, Marie, Christine Saint-Clément. - Michèle, Pierrette Bertry. - Françoise, Christiane Lesacher. - Jean, Charles, Pierre, Henri Guenot. - Evelyne, Lucette Pérot. - Muriel Boé. - Françoise, Evelyne Prieur. - Sylvie, Nicole, Jacqueline Brancourt. - Bernard, Marc Desbourdes. - Elisabeth, Simone Catala.

Septembre

Christophe, Jean, Jacques Courtade. - Serge, Jean, Michel Montens. - Sylvie, Danielle David. - Catherine, Christine Montuelle. - Samson, Louis Falck. - François, Paul, Gabriel Veillerant. - Laurence, Marthe, Blanche Gaillard.

MARIAGES

Juillet

Charles, Marie, Urbain Nurit et Thérèse De Loof. - Jacques Bienfait et Colette, Louise, Antoinette Dubreuil. - Roger, Edme Blin et Claudette, Charlotte Amster. - Pierre, Henri, Marcel Levesque et Monique, Rachel, Paule Poirée. - Charles, Auguste Schloss et Carmen, Louise Mercalli. - René, Antoine, André Venosi et Nelly, Gisèle, Odette Heurtevent. - Jean, Théophile Jussaume et Raymonde, Pierrette Donnart. - Jean Varda et Viviane, Armanda, Yvonne Rouxel. - Jean, Joseph, Léon Roquemareuil et Geneviève, Marie Augade. - Bernard Fréneaux et Jacqueline, Marie Rault. - Robert, Charles Ratier et Yvonne, Régine, Georgette Lelong. - Claude, Charles, Emile Maillard et Liliane, Françoise Ahier. - Lazzaro Menicucci et Simone, Germaine, Louise Aurelle. - Jean, Antoine Piton et Jacqueline, Pierrette Brazeau. - Pascal Mazzilli et Christiane, Juliette, Suzanne Masson. - Robert, Marcel Loiseau et Marie, Louise, Renée Foubert. - Roland, Jean Muxart et Marion, Mireille Frenkiel. - Maurice, Jean Rouchon et Madeleine, Georgette Jacques.

Août

Pierre Ahier et Christiane, Monique, Colette Jobé. - Joseph, Henry Cormier et Gisèle Derebergue. - Raymond, Louis Bourrat et Pierrette, Yolande Treptolème. - Blaise Volet et Maryse, Marguerite Volet. - Manuel, Charles Perdrix et Esther, Erica Bartkowsky. - Henri, Rémy, Jean Richou et Diane, Claire Suchanek. - René Weisz et Pila Tarrero. - Lucien Clare et Germaine, Louise, Irène Millau. - André Tixador et Pascaline, Renée, Françoise Garnier. - Eugène, Joachim Cadoret et Bernadette, Marie Le Fauchoux.

Septembre

Maurice Nataf et Denise, Lucie, Victorine Heurtebise. - René, Edouard Mondé et Germaine, Marie Kieffer. - Pierre, Amédée, Marie Jégo et Suzanne, Anne, Marie Guehenneux. - Guido, Georges Cordiée-Rov et Jacqueline, Louise Piveteau. - Claude, Michel, Achille Guelton et Maria, Gloria Pinto. - Marcel, Joseph, Eugène Rouxel et Yvonne, Marguerite Simon.

DECES

Juillet

Félicité, Adrienne Havet, 89 ans. - Marie-Ernestine-Julie Charron, 89 ans. - Albert-Marie-Joseph Briand, 67 ans. - Anne-Marie-Joséph-Françoise Morel, 62 ans. - Léon, Paul, Marie Barbe, 71 ans. - Georges Baulard, 44 ans. - Alphonse, Catherine Dickes, veuve Bertrand, 96 ans. - Louise, Félicie Tugot, femme Magnin, 76 ans.

Août

Louise Bourges, veuve Lavenant, 86 ans. - Georges, Ernest Vandendriessche, 63 ans. - Enrico Godeghini, 74 ans. - Martha Koch, femme Politis, 63 ans. - Paul-Eugène-Henri Lenage, 92 ans. - Marie Devèze, veuve Rigail, 88 ans. - Pierre Le Pape, 78 ans. - Léonie-Marie-Lovise Desvignes, née Briand, 48 ans. - Louis Mailliard, 71 ans. - Baptiste Rebière, 75 ans. - Christiane Meunier, 28 jours.

Septembre

Louise-Suzanne Heurteau, femme Nivard, 80 ans. - Jeanne Lemaitre, femme Doussot, 44 ans. - Alfred-Aimable Turmine, 46 ans. - Victor Bertin, 78 ans. - Marie Lavaud, veuve Galibert, 79 ans. - Charlotte-Lucie Prandi, veuve Fourcade, 85 ans. - Marie-Joséphine Maindron, veuve Raffin, 85 ans. - Henriette-Léontine Lefèvre, 91 ans.

GRANDE TOMBOLA

en faveur de la Caisse des Ecoles Publiques
organisée par la Municipalité
et le Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles Publiques

(Autorisation préfectorale du 29 Mai 1956)

Capital d'émission : **400.000 frs** représenté par **8.000** billets à **50 frs**

QUATRE CENTS LOTS

dont la plus grande partie due à la générosité de nos concitoyens

PRINCIPAUX LOTS :

- | | |
|---|--|
| 1° Un téléviseur haute définition, écran 43 cm, marque « Cristal Grandin ». | 11° Une douzaine de serviettes éponge (belle qualité). |
| 2° Un réfrigérateur à absorption (65 litres). | 12° Un fer à repasser électrique. |
| 3° Un poste de radio. | 13° Une écharpe de soie pour dame (peinte à la main). |
| 4° Un aspirateur, marque « Electrique Swepler ». | 14° Une peinture et son cadre. |
| 5° Un service porcelaine fine, semis or (31 pièces). | 15° Une paire de boutons de manchettes (plaque or). |
| 6° Une pièce de tissu pour homme. | 16° Un stylo encre « Gold-Starry », plume or, monté sur socle-cendrier en cristal. |
| 7° Un rasoir électrique. | 17° Une série de cinq casseroles en aluminium. |
| 8° Une coupe de porcelaine de Chine (18° siècle). | 18° Une écharpe de soie pour dame. |
| 9° Une paire de boutons de manchettes (plaque or). | 19° Un appareil photographique 6 x 9. |
| 10° Un moulin à café électrique. | 20° Un poudrier en métal anglais.
Etc..., etc... |

Tirage le 27 Octobre 1956, à l'occasion d'un GRAND BAL de NUIT
dans la Salle des Fêtes Municipale — Rue A. Hébert

Prix du billet : **50 frs** - Le carnet de 20 billets : **1.000 frs**

Billets en vente chez différents Commerçants de Saint-Cloud
dans les Ecoles et à la Mairie



CABINET BOIR

du Syndicat National
des Courtiers d'Assurances

21, Rue des Écoles, SAINT-CLOUD - Tél. : MOL. 48-35

ASSURANCES DES RISQUES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET PARTICULIERS

CLINIQUE MÉDICALE "BELLERIVE"

Médecine Générale
Convalescence - Régime
Service de Nez, Gorge Oreilles
18 bis, Quai Carnot - 4, rue du Nord
St-CLOUD - Tél. Mol. 07-52

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Pl. de l'Église MOL. 53-85

"LE CLÉMENCEAU"

C. SINEGRE

CAFÉ - HOTEL - RESTAURANT
Noces et Banquets

2, Rue Royale
3, Rue Dailly MOL. 58-23

MOTEURS ÉLECTRIQUES

R. VASSAL

13, rue Henri-Regnault
St-CLOUD MOL. 49-68

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DÉJEUNERS & DINERS
PRIX DE PENSION
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
— Tél. : MOLitor 40-50 —

CLINIQUE DU VAL D'OR

14, Rue Pasteur - SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 37-80

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale

REÇOIT LES NON ASSURÉS SOCIAUX

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE
MATÉRIEL DE SERVITUDE ET D'INSTRUCTION

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay

Tirages

Cinématographiques

L.T.C

SAINT-CLOUD

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

BOUCHERIE — TRIPERIE
VOLAILLES

ETS DRIEUX

9, rue Royale - MOL 46-77
Livraison à domicile
Prix spéciaux pour Hôtels
et Services

ETS MAG

46 à 54, rue de Buzenval
ST-CLOUD MOL. 45-16

CHENAILLE, rue Danton - St-Cloud

RAYONS - X

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIETE ANONYME
DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot
SAINT-CLOUD ♦ Tél. MOL. 67-80

CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES

TRANSFO STANDARD

BUREAUX : 92, Boulevard Sénard, SAINT-CLOUD
USINES : 6 et 8, Avenue des Tribunes — 101, Boul. Sénard
SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 58-21 et 41-51

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



CAFE * TABAC * HOTEL
DE MONTRETOUT

marcel quévrain

84, Boulevard de la République
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

LABORATOIRE GENERAL DE TELECOMMUNICATIONS

R. T. A.

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

LES ISOLANTS FRANÇAIS

CAOUTCHOUC TECHNIQUE

61, Quai Carnot MOLitor 87-75

Helena Rubinstein

Produits de Beauté
Soins du Visage
et du Corps

52, Faubourg Saint-Honoré — PARIS (8°)

Tél. ANJ. 88-46

— DEMENAGEMENTS • GARDE MEUBLES —
SALLE DE VENTES
LEMPEREUR et Cie
4, Rue Tahère — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 40-51

ARIANE
3, rue de la Libération (Près de la Mairie Saint-Cloud)
LINGERIE * BONNETERIE * LINGE DE MAISON
— SPECIALITE DE LAINAGE —
BAS « EXCITING »
MAILLOTS DE BAINS « JANTZEN »

Entreprise GENTILINI et Cie
TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT
— Tél. MOLitor 56-74 —
25-29, rue du Pierrier ♦ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
38, rue Gounod
MOL. 44-48 SAINT-CLOUD

A. CANTIN Paysagiste
PARCS et JARDINS ♦ TERRAINS DE SPORTS
4, rue des Tennerolles — Tél. MOL. 49-25
♦ SAINT-CLOUD ♦

Ets POUSSEUR
♦ BOIS ET CHARBONS ♦
18, Rue Gounod SAINT-CLOUD — MOL. 66-70

Porto **ANTONAT**

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE
AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE
107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

CENTRE DERMO-BIOLOGIQUE
ELISABETH ARDEN
7, Rue Dailly MOL. 40-17
Mlle THOMAS
Docteur en Pharmacie
Prix de thèses
Ex-assistante de Chimie biologique
Lauréate de la Faculté

ANCIENS ETABLISSEMENTS P. COMPAIN et Cie
CHALEUR - EAU - LUMIERE
COUVERTURE — PLOMBERIE
10, Rue Dailly, SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 44-74

Etablissements BEZARD
BLANCHISSERIE MILITAIRE
6, rue des Milons
SAINT-CLOUD Tél. MOL. 45-37

SAINT-CLOUD AUTOMOBILES
147, Av. Maréchal Foch — SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
AGENCE EXCLUSIVE **Peugeot** STATION SERVICE
Saint-Cloud - Garches - Vaucresson - Marnes-la-Coquette

— ENTREPRISE DE MAÇONNERIE —
Béton Armé * Canalisations
TRAVAUX EN TOUS GENRES
M. ESTEVES
41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS
DOMESTIQUES ET AGRICOLES INDUSTRIELLES
LES POMPES GUINARD
40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-G.-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00
PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES